



# Projet éducatif territorial Ville de Mont-Saint-Aignan labellisé Plan mercredi

## septembre 2018 août 2021

### Collectivité

Mairie de Mont-Saint-Aignan  
59 rue Louis-Pasteur - 76130 Mont-Saint-Aignan

### Élu de référence

Martine Chabert-Duken, adjointe au maire chargée de l'enfance et de la vie scolaire  
Tél. 02 35 14 30 08  
martine.chabert-duken@montsaintaignan.fr

### Coordination du projet

Linda Braquehays, chargée de missions politique éducative  
Tél. 02 35 14 30 31  
linda.braquehays@montsaintaignan.fr

### Responsable pédagogique

Sandra Bunel, responsable service vie scolaire

### Domaines de compétence acquis

- Scolaire
- Périscolaire
- Restauration scolaire
- Extrascolaire

	Nombre prévisionnel d'enfants scolarisés	Nombre prévisionnel d'enfants fréquentant les activités périscolaires du mercredi (chiffres 2018)
Niveau maternel	469	185
Niveau élémentaire	781	192

### Dispositifs existants avant la mise en place du Plan mercredi

- Projet éducatif (non finalisé)
- Contrat enfance jeunesse



**SOMMAIRE**

<b>Bilan et évaluation du précédent projet éducatif territorial (PEDT) . . . . .</b>	<b>5</b>
L'expérience de Mont-Saint-Aignan, les éléments marquants . . . . .	5
La démarche d'évaluation et de suivi menée par la Ville . . . . .	6
<b>Ambition éducative pour la journée du mercredi à partir de la rentrée 2018/2019 . . .</b>	<b>7</b>
Structuration de l'offre éducative sur la journée du mercredi . . . . .	7
Objectifs éducatifs . . . . .	8
<b>Cadre d'élaboration du nouveau PEDT . . . . .</b>	<b>11</b>
Composition de la structure de pilotage . . . . .	11
Cadre d'élaboration du PEDT (démarche suivie, réunions organisées...) . . . . .	11
Modalités de fonctionnement du comité de pilotage . . . . .	11
Pièces complémentaires à joindre . . . . .	11
<b>Liste des annexes . . . . .</b>	<b>13</b>





## 1

## Bilan et évaluation du précédent projet éducatif territorial (PEDT)



### L'expérience de Mont-Saint-Aignan, les éléments marquants

Après une courte période de mise en place d'une organisation positionnant le temps de classe le samedi matin, la Ville a proposé une nouvelle organisation scolaire avec une demi-journée de classe le mercredi matin. Cette option a été validée et inscrite au PEDT pour la période 2014-2018.

Parmi les mises en œuvre réalisées, figure la proposition d'offrir sur le temps périscolaire du soir des "Parcours de découvertes". Ces parcours, organisés le plus souvent grâce au concours des clubs et des partenaires associatifs du territoire, donnent l'opportunité aux élèves des écoles de la ville de découvrir des activités sportives, culturelles, artistiques.

Sur 152 parcours proposés depuis 2014, 97 l'ont été par des partenaires du territoire. Ces parcours viennent, en outre, compléter l'offre constituée par les nombreuses actions éducatives mises à la disposition des équipes enseignantes pendant le temps de classe, toujours avec l'ambition de permettre une complémentarité éducative.

Dans le cadre des parcours de découvertes, 53 thématiques différentes d'activités ont pu être proposées comme par exemples : danse du monde, rollers, percussions, radio, escalade...

Autre spécificité de Mont-Saint-Aignan, la création d'un poste de référent sur chaque groupe scolaire : le responsable de groupe scolaire (RGS). Ce poste a été créé au service d'une organisation scolaire repensée, il est occupé aujourd'hui exclusivement par des animateurs municipaux. Ces professionnels ont vocation à être des interlocuteurs identifiés et de proximité, pour les équipes enseignantes, les enfants et les familles. Le RGS est positionné en Chef d'équipe d'animation sur site, et en coordination concernant tous les sujets de la vie quotidienne de l'école.

Pour remplir ses missions et afin de jouer au mieux un rôle "d'interface" nécessaire avec les autres services et les partenaires de la Ville, le RGS n'assume pas de missions d'encadrement direct des enfants, il peut être selon la configuration des groupes scolaires, secondé par un responsable de groupe scolaire adjoint (RGSA).

La Ville de Mont-Saint-Aignan n'a pas pu consacrer un temps suffisant pour finaliser son projet éducatif local (PEL) initié en 2014, néanmoins, grâce aux ambitions posées en matière de politique enfance-jeunesse, elle a pu engager ses services dans une démarche permettant l'émergence d'objectifs éducatifs clarifiés et partagés. Ces derniers ont permis de poser la "colonne vertébrale" du PEDT 2014-2018.

Ces principaux objectifs sont les suivants :

- ◆ la Ville est à l'écoute des enfants
- ◆ la Ville favorise la découverte d'activités pour tous les enfants
- ◆ la Ville est porteuse des valeurs républicaines dans l'égalité, la citoyenneté, le droit à la différence
- ◆ la Ville favorise le bien-être des enfants en considérant que l'éducation a pour objet de répondre aux besoins des enfants en portant attention à leur santé, leur sécurité physique et affective, le respect de leur rythme, en favorisant la socialisation, l'estime de soi
- ◆ Mont-Saint-Aignan est la Ville de toutes les générations



Ces objectifs se déclinent également dans les projets pédagogiques des structures périscolaires et extrascolaires, ils doivent guider au quotidien la pratique des équipes d'animation, celles des équipes d'Atsem, l'ensemble des participants à l'accompagnement global des enfants (quelles que soient leurs missions).

### La démarche d'évaluation et de suivi menée par la Ville

Mont-Saint-Aignan a choisi d'associer parents, enfants, enseignants et professionnels à la démarche d'évaluation. Cette démarche se compose de plusieurs étapes :

- ◆ une phase de sondages destinée aux élèves de CM1-CM2 réalisée sur les temps périscolaires (participation hétérogène selon les écoles)
- ◆ une phase de sondages adressée aux parents : 1352 questionnaires envoyés (68 % de participation)
- ◆ un questionnaire à destination de l'équipe pluridisciplinaire sur chaque groupe scolaire relayé par les RGS (faible retour de participation).

Concernant la phase d'évaluation s'appuyant sur les questionnaires adressés aux élèves de CM1-CM2 et sur ceux adressés aux familles, deux synthèses ont été élaborées à la suite de l'analyse des résultats. Ces synthèses figurent en annexe.

Pour compléter cette démarche : trois périodes de réunions, appelées groupe de concertation locale (GCL), en novembre 2017, février et avril 2018. Ces groupes ont pour finalité de présenter les différentes phases d'évaluations de la Ville, de partager les résultats, d'entendre les problématiques, de définir des axes d'améliorations partagés.

À l'issue des 15 réunions menées, des priorités se sont dégagées très clairement, dont certaines en correspondance avec les éléments d'analyses issus des questionnaires, comme peuvent en témoigner le contenu des trois comptes-rendus de GCL figurant en annexe.

Les trois axes d'amélioration dégagés à l'issue de ces temps d'échanges seront prioritairement abordés lors de réunions qui se mettront en place à partir de novembre 2018 (après les élections des parents d'élèves) selon une configuration de travail proche de la composition des GCL.

- ◆ **Valeurs, règles, consignes** : quels partages possibles, quelles spécificités ?
- ◆ Comment, quand et pourquoi **mutualiser les ressources au service des enfants** (projets, locaux, matériels) ?
- ◆ Comment **améliorer la communication en interne et en externe** dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille (adaptation d'outils dédiés, création et partage d'outils dédiés, évolution des outils numériques, logiciels...) ?

Ces groupes de travail pourront permettre si nécessaire la formalisation de documents (adaptations de règlements, refonte de nouveaux projets pédagogiques, élaborations de chartes...).

Pour compléter cette démarche d'évaluation et de suivi, la responsable du service vie scolaire a mis au point une méthodologie de travail permettant de réaliser une évaluation régulière afin de mesurer l'atteinte des projets pédagogiques.

Un bilan est également effectué avec la participation des partenaires extérieurs (associations et clubs participant aux parcours de découvertes).

Les outils de suivi de l'activité (inscriptions aux activités, fréquentations...) constituent eux aussi des indicateurs intéressants ; de nouveaux outils doivent être créés en ce sens à partir de la rentrée 2018.

## 2

## Ambition éducative pour la journée du mercredi à partir de la rentrée 2018/2019



### Structuration de l'offre éducative sur la journée du mercredi :

L'offre éducative du mercredi a pour vocation de répondre en tous premiers lieux aux attentes et aux besoins spécifiques des enfants et en tenant compte le plus possible des particularités et des besoins de chaque enfant en adaptant les propositions à son âge, à son niveau de développement physique, psycho affectif et cognitif.

Si le temps du mercredi doit aussi être pensé dans une logique de complémentarité éducative, il doit être conçu dans une recherche d'équilibre et d'harmonie pour permettre à l'enfant de se ressourcer.

Les services de la direction de l'enfance mais aussi d'autres directions municipales comme celles de la culture, du sport ou de l'informatique, par exemple, se mobilisent pour que les propositions de services puissent être repensées en adéquation avec la nouvelle organisation déployée.

Afin de répondre au mieux aux parents en termes de demandes d'accueil de leur(s) enfant(s), la Ville a mis en œuvre un système d'inscription souple.

Les parents peuvent procéder à l'inscription de leur enfant jusqu'à la veille pour le périscolaire en semaine et jusqu'au dimanche minuit en ce qui concerne l'inscription chaque mercredi. Ce distinguo se justifie par le souci de prévoir un plan mercredi de qualité, une plus grande anticipation s'avère donc nécessaire pour programmer les propositions pour la journée du mercredi et prévoir notamment une équipe d'animation référente et la plus pérenne possible.

Dans la même logique, la Ville ne limite pas le nombre de places afin de satisfaire au maximum les demandes d'accueil. Pour répondre à ces exigences, la Ville s'applique à adapter sans cesse l'encadrement, les propositions d'animations, l'offre de restauration en fonction des effectifs d'enfants inscrits et accueillis.

Elle applique également pour l'ensemble de ces propositions de services une tarification calculée en lien avec le quotient familial des familles.

### Des propositions d'animations enrichies

La pratique physique et sportive offre aux enfants la possibilité d'exercer leur motricité, leur coordination, et doit être proposée sur les temps périscolaires, sur un mode de loisirs ; elle permet en outre aux enfants d'intégrer des valeurs que la pratique de ces disciplines peut transmettre comme l'intégration de règles, le sens du collectif.

L'offre sportive sur la ville est importante, plusieurs clubs sont présents sur le territoire et s'inscrivent pour certains, dans "l'appel à projet" afin de proposer des parcours de découvertes aux enfants sur les temps périscolaires. De nombreux lieux dédiés à la pratique sportive sont aussi implantés sur le territoire : centre omnisports, gymnases, piscine, golf...

À partir de septembre 2018, des créneaux d'utilisation des structures sportives et plus particulièrement des gymnases à proximité des centres de loisirs seront mis à disposition des enfants et des équipes le mercredi. En outre, la Ville a "fidélisé" des animateurs qui ont montré des compétences croissantes dans l'animation et qui, grâce à leur formation complémentaire d'éducateurs sportifs, peuvent proposer un accompagnement intéressant des enfants dans ce domaine.

Mont-Saint-Aignan est un territoire riche au niveau culturel. Depuis 2013, la Ville est partenaire du centre dramatique national (CDN). La direction de la vie culturelle apporte depuis longtemps son soutien pour proposer aux enfants de la Ville des opportunités de découvertes ou de pratiques artistiques et culturelles riches sur les temps scolaires (actions éducatives) et sur les temps périscolaires, ou pendant leurs temps de loisirs personnels.



La direction de la vie culturelle souhaite encore renforcer son offre plus particulièrement dans le domaine de la pratique de la danse, du théâtre, de la musique et de l'éducation à l'image.

Les séances Sésame à destination des enfants de 3 à 11 ans constituent une identité artistique forte de la Ville.

Dans le cadre du Plan mercredi ces séances seront proposées une fois par mois le mercredi s'inscrivant ainsi dans une plus grande régularité, elles offriront ainsi aux enfants des occasions de rencontre avec le spectacle vivant. Cette programmation sera couplée avec un travail important de médiation, de communication et de réflexion mené avec les encadrants animateurs.

Toutes ces séances seront gratuites pour les enfants accueillis dans les centres de loisirs de la Ville.

La Ville a aussi la chance de posséder un cinéma Art et Essai sur son territoire. En plus d'une programmation régulière spécifiquement consacrée au jeune public (les séances Galopins) ce cinéma participe à plusieurs dispositifs d'éducation à l'image.

Afin d'inscrire parfaitement le lieu dans la dynamique de propositions du Plan mercredi les séances Galopins sont maintenant disponibles une fois par mois. À partir de janvier 2019, l'offre sera renforcée par une séance tous les mercredis. En outre la proximité du cinéma avec le centre culturel permettra de prolonger ces séances par des actions d'éducation artistique, sous forme de rencontres et d'ateliers.

Mont-Saint-Aignan a aussi fait le choix de développer, depuis plusieurs années, la médiation en faveur du livre et de la lecture plus particulièrement auprès des enfants pendant le temps scolaire.

Elle souhaite renforcer ce dispositif et propose, en lien avec les spectacles de l'espace Marc Sangnier, des moments de lecture ou des discussions sous le titre "Mômes en lire" ouverts à tous les publics, le mercredi.

La municipalisation de la bibliothèque et son ouverture plus large au public va permettre de développer des propositions autour du livre : petites formes théâtrales ou accueil d'un conteur ou d'un auteur.

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque sera ouverte et pourra accueillir les enfants du centre de loisirs pour un moment de découverte ou de lecture, d'ateliers autour des nouvelles technologies comme les tablettes : waKatoon, coloriage animé ; comic strip création de BD ; stop motion film d'animation.

Au delà de ces propositions, la direction de la direction de la vie culturelle souhaite développer de nouveaux dispositifs spécialement dédiés aux enfants afin de leur faire découvrir des arts en particulier et mettra son équipe à disposition pour proposer des visites ludiques de lieux artistiques.

### Objectifs éducatifs :

Comme cités dans le paragraphe "bilan", les objectifs de la Ville cités en gras dans le texte se déclinent sur l'ensemble des temps où les enfants sont accueillis.

**- la Ville est à l'écoute des enfants / la Ville favorise le bien-être des enfants en considérant que leur éducation a pour objet de répondre à leurs besoins en portant attention à leur santé, leur sécurité physique et affective, en favorisant la socialisation, l'estime de soi.**

**"La Ville à l'écoute des enfants"** est un objectif réaffirmé grâce à l'adhésion de la Ville au réseau des villes amies des enfants (VAE) en juillet 2017. Pour se porter candidate et obtenir cette labellisation, la Ville a dû, à la fois recenser objectifs et mises en œuvre au service d'une politique enfance-jeunesse dynamique et également, s'engager à être à l'écoute des enfants et des jeunes sur son territoire.

Le questionnaire qui a été destiné aux enfants de CM1-CM2 en fin d'année 2017 en est un témoignage. La Ville souhaite aussi évaluer ses services en mesurant le taux de satisfaction des enfants. Entendre leurs préoccupations permet de réajuster l'accompagnement des équipes d'animation et les propositions. La création d'un Conseil municipal des enfants fin





2016 et la mise en place de boîtes à idées sur l'ensemble des écoles en 2017 (projet décidé par les jeunes conseillers municipaux), participent à cette ambition.

L'offre de parcours de découvertes répond à l'objectif **“La Ville favorise la découverte d'activité pour tous les enfants”**. Mont-Saint-Aignan a choisi de continuer à proposer la découverte d'activités pour les enfants sur l'ensemble des temps périscolaires à la rentrée 2018, en poursuivant l'ambition de renforcer une complémentarité éducative entre temps scolaires et temps périscolaires.

En ce qui concerne les enseignements tirés de l'analyse des réponses aux questionnaires destinés aux enfants, la Ville a pu mesurer que les “parcours de découvertes” et les activités proposées recueillent l'assentiment des enfants (83 % des enfants qui ont renseigné ce questionnaire, déclarent vouloir y aller plus souvent).

Par ailleurs, ils ont aussi exprimé l'envie de conserver du temps pour des activités libres afin de jouer seuls ou entre camarades (78 % d'entre eux veulent aussi avoir du temps pour “inventer des jeux”, “lire”, “jouer seul”).

Si la Ville s'engage à continuer à proposer des “parcours de découvertes” à la rentrée 2018, il sera prévu une répartition équilibrée sur l'ensemble de la semaine pour que cette offre d'animations soit aussi disponible le mercredi. Il sera néanmoins nécessaire de veiller à une alternance entre activités très “mobilisatrices” et “activités calmes ou libres”, aux moments où les enfants en ont le plus besoin en répondant à l'objectif énoncé précédemment **“respect du rythme de l'enfant”**.

Les équipes d'animations quelle que soit la période d'accompagnement des enfants (matin, midi, soir, mercredi) devront prévoir leur programme d'animations en étant encore plus attentives à alterner temps d'activités et temps de ressourcements ; l'ensemble des équipes devra être accompagné en ce sens.

Un meilleur partage entre les projets scolaires et périscolaires, au niveau de la communication entre partenaires éducatifs (parents, enseignants, équipes d'animations) peut aussi permettre le renforcement d'une plus grande cohérence éducative au service des enfants.

La mise en place des groupes de travail précédemment cités, au-delà des thématiques proposées, répond à cet objectif de partage et de complémentarité.

En plus des objectifs énoncés dans le PEDT toujours d'actualité, la Ville enclenche une dynamique d'amélioration globale en lançant des groupes de travail où l'ensemble des représentants des acteurs éducatifs qui le souhaite, peut s'inscrire. Cette démarche de progression “collaborative” devrait avoir des effets positifs sur tous les temps d'accueil des enfants. Les thématiques sont précisées dans la rubrique “Bilan et évaluation du précédent PEDT”.

Au-delà de ces orientations de travail clairement identifiées aux différentes étapes de la période d'évaluation, la Ville a pour objectif de continuer à proposer des **activités variées et riches** en pensant aux possibles restitutions, aux mises en valeur, afin de participer à **valoriser l'estime** que chaque enfant peut avoir de lui-même. Ces restitutions présentent également l'avantage d'offrir de nouvelles opportunités de partages avec les autres acteurs éducatifs.

La Ville poursuit ses efforts pour se placer dans une complémentarité éducative : parcours de découvertes, programme d'actions éducatives déclinés sur le temps scolaire, renforcement des axes autour d'enjeux de prévention à destination des enfants et en associant les parents.

Cette orientation répond aux objectifs éducatifs suivants : **“favoriser le bien-être des enfants en considérant que l'éducation a pour objet de répondre à leurs besoins en portant attention à leur santé, leur sécurité physique et affective”**.

La Ville offre de nombreuses actions en s'inscrivant dans une dynamique de prévention, la direction de l'enfance propose par exemple des actions éducatives pour informer sur les méfaits du tabac. Cette année une action sera proposée se déclinant à la fois sur les temps scolaires et périscolaires, elle aura pour thématique “l'utilisation raisonnée” des écrans.



Dans le cadre du projet prévention promotion de la santé coordonné par le CCAS de la Ville, un conventionnement avec l'association Fédérons les Villes pour la santé (FLVS) va permettre un accompagnement dans la mise en œuvre d'actions de prévention santé sur tout le territoire et pour tous les publics.

En lien avec cette démarche, dès la rentrée 2018, un travail sera mené sur l'alimentation via l'organisation d'ateliers de cuisine ayant pour axe prioritaire l'équilibre alimentaire. Une des étapes ultime de ce projet consistera à permettre l'organisation d'un goûter partagé sur le site de l'école, pendant les temps périscolaires.

Le fait d'offrir des activités **"pour tous"** était déjà mentionné dans le précédent PEDT. Les actions éducatives, les parcours de découvertes sont proposés sans surcoût pour les familles.

La Ville s'engage également à accueillir **tous les enfants** quelle que soit leur particularité, dans une démarche d'inclusion volontaire. Ainsi, si l'accompagnement d'un enfant dans le groupe nécessite le renfort d'un adulte auprès de lui, la Ville fait ce choix.

Néanmoins si ces mises en places fonctionnent, il convient de formaliser les différentes démarches d'inclusion de la crèche à l'école et pendant les périodes de loisirs afin notamment de renforcer continuité et cohérence éducatives dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille.

La Ville continuera de concevoir son offre d'activités en lien avec les autres directions et avec les partenaires du territoire.

La direction de la vie culturelle est particulièrement partie prenante pour construire et adapter une offre de qualité à destination des enfants. Cette offre déjà conséquente notamment en matière de propositions d'actions éducatives et de parcours de découvertes va s'enrichir de nouvelles propositions via les séances Sésame, les séances Galopin au Cinéma Art et Essai de la Ville. De nouveaux dispositifs s'inscriront également dans le Plan mercredi (voir rubrique structuration de l'offre).

La Ville engage ses services à poursuivre dans une dynamique de projets partagés, dans le cadre de projets périscolaires, pour les loisirs, les actions de prévention, d'animations ou dans le cadre de dispositifs autour de la citoyenneté...

Au-delà des projets initiés par la Ville, ses services s'attacheront aussi à favoriser le lien entre partenaires éducatifs. Les services apporteront également leur concours, chaque fois que cela sera possible, aux projets construits par l'Éducation nationale en lien avec le projet d'école, en s'inscrivant dans une complémentarité éducative.

## 3

## Cadre d'élaboration du nouveau PEDT

### Composition de la structure de pilotage

#### Partenaires institutionnels

- Éducation nationale
- Direction jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- Caisse d'allocations familiales

#### Partenaires associatifs

Fédérations parents d'élèves /parents d'élèves élus

### Cadre d'élaboration du PEDT (démarche suivie, réunions organisées...)

Plusieurs instances de travail ont été mises en place en amont et pendant l'écriture du projet :

- 2 comités de pilotage ont été organisés afin de recueillir orientations politiques et validations
- des comités techniques avec les partenaires institutionnels notamment avec l'Éducation nationale 2 réunions et 2 réunions avec les directions municipales
- 8 groupes techniques à configuration variable pour avancer sur les mises en œuvre nécessaires
- 15 réunions de groupe de concertation locale de novembre 2017 à avril 2018 (réunissant parents d'élèves, enseignants, personnel municipal)

### Modalités de fonctionnement du comité de pilotage

À partir de décembre 2018, le comité de pilotage se réunira au moins une fois par trimestre pour rendre compte de l'avancée des groupes de travail thématiques et recueillir validations sur les options retenues. Seront conviés :

- Les services de l'Éducation nationale : M. Titton (IEN) et les CPC
- Les services de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)
- La Caisse d'allocations familiales de Seine-Maritime

Parmi les membres de la ville présents : l'adjointe référente de l'enfance, la directrice de l'enfance, la responsable de service vie scolaire, la chargée de missions politique éducative, le directeur général adjoint

Ponctuellement pourront être associés pour partager les éléments de l'évaluation et permettre l'adaptation et l'évolution de dispositifs : la direction de la vie culturelle, le service des sports et celui de l'informatique.

### Pièces complémentaires à joindre

- Le récépissé de déclaration de l'accueil (ou des accueils) périscolaire(s) du mercredi
- Le projet pédagogique actualisé et renouvelé de ces accueils
- Une attestation signée du maire ou du président de l'EPCI dans laquelle la collectivité s'engage à s'inscrire dans le cadre de la charte qualité





## LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1** : Synthèse des questionnaires Enfants
- Annexe 2** : Synthèse des questionnaires Parents
- Annexe 3** : Compte-rendu groupe de concertation locale (GCL) des écoles Saint-Exupéry - avril 2018
- Annexe 4** : Compte-rendu groupe de concertation locale (GCL) des écoles Curie - avril 2018
- Annexe 5** : Compte-rendu groupe de concertation locale (GCL) des écoles Camus - avril 2018
- Annexe 6** : Plan éducatif des accueil périscolaires extrascolaires
- Annexe 7** : Projet pédagogique écoles Saint-Exupéry
- Annexe 8** : Délibération municipale du 13 janvier 2018
- Annexe 9** : Convention Plan Mercredi signée





# **Annexe 1**

Synthèse des questionnaires Enfants

## *Synthèse des questionnaires enfants*

### ***Introduction***

*Cette synthèse est élaborée afin de présenter résultats et analyse d'un sondage proposé aux enfants de CM1 et CM2 scolarisés dans les écoles publiques de Mont-Saint-Aignan.*

*Cette initiative portée par la ville fait partie d'une évaluation plus globale associant les Parents et l'éducation nationale.*

*La ville tient au travers de cette démarche à recueillir des éléments les plus objectifs possibles pour mesurer la qualité de son offre de services et la cohérence actuelle de son projet éducatif de territoire (PEdT). Cette évaluation permettra également d'obtenir des retours relatifs à l'organisation scolaire et périscolaire, elle participera à livrer des indicateurs pour prioriser si nécessaires de nouveaux axes éducatifs, et permettra de poser les lignes directrices pour l'élaboration du prochain PEdT en revoquant si nécessaire, l'organisation scolaire et périscolaire et les offres de services, préalablement contractualisées.*

### ***Le cadre de l'évaluation et les premiers constats***

*La sollicitation des enfants dans ce processus d'évaluation a tout suite semblé être un incontournable, les enfants sont les premiers concernés par la politique éducative de la ville. En obtenant son titre de Ville Amie des Enfants Unicef en juin 2017, la ville renforce résolument son ambition de faire participer les enfants aux décisions qui les concernent ; ils sont aussi encouragés à apporter leur contribution à différents projets-phares dans la ville.*

*Cette étape de consultation a été proposée via des questionnaires aux élèves de CM1-CM2. Après réflexion, il a été privilégié cette tranche d'âge car il n'était malheureusement pas possible de recueillir les retours des 1284 élèves. De plus, le fait de s'adresser aux plus âgés suppose que les enfants soient en mesure de faire preuve d'une meilleure compréhension et maturité pour aborder les différents sujets abordés. Cette consultation des enfants a été proposée sur le temps périscolaire pendant la période du 13 novembre 2017 au 4 décembre 2017.*

*Des consignes ont été données aux animateurs afin qu'ils ne soient pas tenter d'orienter les enfants dans le choix des réponses. Nous pouvons à la lecture de certaines contradictions ou incohérences relevées dans les réponses des enfants, nous demander si le respect scrupuleux de cette orientation n'a pas généré un défaut d'accompagnement de certains professionnels envers les enfants. Celui-ci pourrait partiellement expliquer un certain nombre de réponses inadaptées à différentes questions que nous n'avons pas pu exploiter pleinement au moment de l'analyse.*



*Au global, les Responsables de Groupes Scolaires (RGS) sur le terrain ont été témoins de la satisfaction, de la mobilisation et du sérieux des enfants lors de leur participation au sondage.*

### ***La participation des enfants, les premiers éléments d'analyse des résultats***

*340 enfants des écoles de Mont-Saint-Aignan étaient potentiellement concernés par cette phase d'évaluation : le taux de participation a été de 56% (191 enfants ont répondu au sondage).*

*Nous pouvons relever dans les tous premiers résultats, que les enfants ont une représentation positive du lieu « école » car 88% des enfants interrogés ont répondu « j'aime venir à l'école ».*

*Ce résultat est un indicateur positif car la motivation, le plaisir de venir à l'école sont de vrais moteurs pour favoriser apprentissages et socialisation. 14 enfants ont cependant répondu « je n'aime pas venir à l'école ». Ce résultat certes peu important, nous incite néanmoins, à essayer de comprendre ce qui génère ce sentiment chez certains enfants, cet indice sera évidemment partagé avec les équipes d'animations et les équipes enseignantes des écoles qui sont concernés par ces résultats.*

*Si 46% des enfants ont répondu qu'ils se sentent bien dans leur école, seuls 5% ont déclarés qu'ils ne sentent pas bien dans leur l'école. Une majorité importante n'a pas répondu à cette question. Nous pouvons émettre des hypothèses face à cette «non-réponse». La principale repose sur une incompréhension concernant la question posée, les enfants ont pu avoir du mal à répondre à cause d'un manque de précision, au niveau de la formulation.*

*En effet, les enfants ont peut-être un avis qui diffère selon les différents temps de l'école, la formulation de la question ne proposant pas de découpage concernant les différents temps, a pu les désarçonner : Faisait-on référence au temps de classe ? Au temps périscolaire ? Ou aux deux ?*

*Une meilleure distinction des temps dans l'offre de réponses n'était pourtant pas envisageable, la ville n'ayant pas légitimité pour demander aux enfants s'ils se sentent bien à l'école, pendant le temps de classe. Nous resterons donc sur un retour partiel concernant cet item.*

*Les enfants ont exprimé différentes motivations en lien avec leur intérêt pour l'école. Ils disent qu'ils se sentent « bien dans leur école » parce qu' :*

- ils y retrouvent leurs copains 79 %*
- ils peuvent « apprendre de nouvelles choses » 57 %*
- ils font des activités 39 %*

*Nous pouvons constater à la lecture de ces résultats que l'école est perçue par les enfants comme un espace privilégié et prioritairement dévolu pour tisser du lien social et pour apprendre.*

*Les questions relatives à la fréquentation des différents services ne sera pas exploitée d'un point de vue quantitatif. Nous préférons dans ce domaine nous servir des statistiques ville qui sont recueillies régulièrement pour avoir un retour plus précis de la fréquentation des différents temps périscolaires.*

*En revanche, les réponses des enfants concernant les aspects qualitatifs des activités et services proposés sont exploités dans cette synthèse, c'est le cas par exemple à propos des Parcours de découvertes : **83% des enfants** qui ont répondu **souhaitent pouvoir y aller plus souvent.***

*Cela nous donne un indicateur intéressant sur la satisfaction des enfants devant les programmes d'animations proposés que ce soit dans le domaine artistique, culturel ou sportif.*

*Cette expression de satisfaction des enfants ne vaut pas pour autant décision concernant la pérennisation de ces dispositifs, en effet, le questionnement ré-ouvert en matière d'organisation scolaire et périscolaire vient ré-interroger les ambitions de la ville et par extension les propositions d'activités en périscolaire, il est également question ici, de choix et d'équilibres à trouver entre les priorités politiques et budgétaires et les ambitions éducatives.*

***60 % des enfants** ont déclaré avoir découvert de **nouvelles activités** en fréquentant les services périscolaires. **50 %** disent vouloir **poursuivre cette activité** en dehors de l'école.*

*Les mises en œuvre déclinées dans le cadre de l'organisation scolaire et périscolaire comme les programmations et le déploiement d'animations, peuvent avoir des répercussions sur d'autres dimensions à l'échelle du territoire.*

*La question de l'implication et des conséquences possibles sur l'activité des partenaires en interne ville comme en externe (les directions municipales de la Culture, des Sports, les associations, les clubs...) est une dimension importante à considérer (mutualisation, conventionnement, prestations allouées...) et n'est pas neutre en terme de répercussion sur le dynamisme d'un territoire.*

*Si les enfants aiment les activités proposées, ils sont **37 %** à apprécier les activités encadrées par un adulte. Ils se prononcent aussi en faveur d'activités individuelles plus libres où leur créativité, leur imagination peuvent s'exprimer. C'est le cas pour **50 %** d'entre eux qui veulent aussi pouvoir **inventer des jeux, lire 18 % , jouer seul 10 %.***

*La mise en œuvre de cette réforme qui a pour objet de favoriser les apprentissages pour le plus grand nombre en répartissant mieux le temps de classe. Elle a eu aussi pour répercussion d'allonger pour de nombreux enfants le temps passé en collectivité.*

*Si les enfants apprécient, nous le notions plus tôt, de retrouver leurs copains à l'école, ils ont aussi besoin de temps de ressourcement où ils peuvent jouer seul, ou en plus petit groupe, plus librement. Cette perspective leur offre aussi l'opportunité de s'adonner à des jeux de rôles, jeux dits « symboliques » ou d'imitations qui prennent une part déterminante dans la construction de leur personnalité et dans la consolidation de leurs compétences cognitives et sociales.*

*La question du choix des enfants et de l'attention que leur portent les adultes référents pour s'adapter au mieux à leurs besoins à la fois collectifs et individuels est donc assez centrale.*

**84 % des enfants ont déclaré qu'ils pouvaient choisir leur activité et 69 % disent qu'ils se sentent écoutés dans leur école.**

*Cette dernière donnée a été recueillie sans proposer dans la réponse de faire, là encore, une distinction entre le temps scolaire et périscolaire. Il reste néanmoins une proportion d'enfants qui ne se sentent pas écoutés 20 %. Ce résultat n'est pas neutre. S'il ne s'agit pas ici d'entendre et de répondre à toutes les demandes formulées par les enfants (ce serait sans doute contre-productif en terme d'éducation), il faut néanmoins s'assurer collectivement qu'une réponse argumentée a pu être apportée à l'enfant qu'elle soit positive ou négative.*

*Le temps passé en collectivité est important pour la plupart des enfants car au temps de classe, il faut parfois ajouter le temps passé en périscolaire (le matin et/ou le soir, le midi, le mercredi pour certains). **61 % des enfants ont déclaré qu'ils se sentaient fatigués.***

*La majorité d'eux se déclarent surtout fatigués le **matin 70 %**, **64 % le soir**,*

***50 %** ont exprimé leur temps de fatigue pendant le temps de **classe.***

***17 %** pendant le **temps du midi.***

*La sensation et l'état de fatigue des enfants peuvent être multi-factoriels.*

*Même si les besoins en terme de repos peuvent être assez différents d'un individu à l'autre. Certaines constantes sont à souligner : les enfants ont des besoins de sommeil importants, environ 10 heures pour les enfants d'âge maternel moins pour les enfants plus grands (leur besoin de sommeil restant toutefois toujours supérieur à celui nécessaire aux adultes).*

*Le chiffre de **70 % d'enfants se déclarant fatigués dès le matin** n'est pas anodin.*

*Le sommeil est un critère fondamental de récupération physique et psychique. Si les modalités de mises en œuvre du temps de sieste pour les plus petits peuvent être à la « main » des services de la ville, le temps de sommeil dans ses autres déclinaisons est*

*un temps familial où les équipes enseignantes et d'animations peuvent toutefois être ressources pour apporter quelques recommandations.*

*Le temps de classe le mercredi matin s'il permet un allègement du temps d'école les autres jours, rajoute pour l'ensemble des enfants l'obligation de se lever un matin de plus par semaine ce qui peut peut-être expliquer en partie ce sentiment de fatigue exprimé par les enfants le matin.*

*Cette hypothèse peut être à nuancer car lorsque l'on demande aux enfants de CM1-CM2 s'ils se sentent plus fatigués depuis la journée de classe supplémentaire ils sont 55 % parmi les élèves à répondre qu'ils **ne sentent pas plus fatigués** depuis la mise en œuvre d'une organisation scolaire étalée sur 4 jours et demi.*

*Si les plus petits n'ont pas été sollicités pour répondre à ce sondage nous pouvons au vu des bilans croisés dans d'autres instances, écoles du territoire et au-delà, mentionner une fatigue considérée comme plus importante pour les plus petits, cette situation de fatigue est souvent mentionnée pour les enfants scolarisés en maternelles.*

### **Conclusion de la synthèse**

*Au delà d'une réponse à apporter sur une organisation scolaire reposant sur 4 jours ou 4 jours et demi de classe, le contexte réglementaire qui rend possible de nouveaux changements pour l'ensemble des collectivités nécessite d'interroger l'existant et de confirmer ou de revoir priorités et organisations posées. Une seule déclinaison relative au contexte de l'offre en matière d'animations peut-être considérée comme assurée. Celle-ci concerne le taux d'encadrement des animations, cette évolution réglementaire reste un cadre de référence préconisé par la direction Jeunesse et Sports pour les activités proposées en périscolaires.*

*L'ensemble des autres questionnements et perspectives avancés autour de la thématique des rythmes scolaires et périscolaires doit donner lieu à des positionnements et arbitrages clairs sur ce qui doit être maintenu ou pas, en lien avec les ambitions éducatives portées par la ville. Celles-ci doivent permettre de faire émerger des objectifs éducatifs nouveaux, réajustés ou à contrario reconduits tels quels afin de maintenir ou de faire évoluer les offres de services, et potentiellement les organisations préalablement posées. Pour tout cela, si la sollicitation des enfants revêt une place importante pour la ville, il est important de rappeler néanmoins que d'autres retours viendront enrichir cette étape de bilan. Ceux relatifs aux Groupes de Concertation Locale (GCL) menés avec les parents d'élèves élus et des représentants de l'éducation nationale, le sondage via les questionnaires familles adressés à 1352 personnes, mais également les éléments de suivi et de fréquentation des services.*

# **Annexe 2**

Synthèse des questionnaires Parents

## Synthèse des questionnaires Parents

### **Introduction**

*Le décret n° 2014-1108 paru en juin 2017 donne la possibilité aux collectivités de revenir de façon dérogatoire, sur l'organisation scolaire et périscolaire préalablement posée par la loi du 8 juillet 2013.*

*Une étape de consultation est proposée aux familles scolarisant leurs enfants dans les écoles publiques de Mont-Saint-Aignan via le renseignement de questionnaires relatifs à de nombreuses thématiques (la répartition des temps de classe, les horaires, les animations en périscolaire...). C'est un des éléments constitutifs d'une démarche globale d'évaluation du PEdT de la ville. Celle-ci permettra de recueillir des éléments d'évaluation pour penser l'organisation et adapter l'offre de services à venir.*

### **Le cadre de l'évaluation et les premiers constats**

*Ce questionnaire s'inscrit dans une démarche plus globale d'évaluation qui se compose également de 3 phases de réunions : Groupes de concertation locale (GCL) en novembre, février et avril réunissant parents d'élèves élus, directeurs des écoles, enseignants, professionnels de la ville et adjointe au Maire.*

*Cette étape de sondage est également complétée d'une phase de consultation des enfants scolarisés en CMI-CM2 dans les écoles de la ville. Enfin d'autres éléments de bilans et de statistiques concernant notamment la fréquentation des différents services en périscolaire viendront enrichir cette étape d'évaluation.*

*Cette démarche d'évaluation globale s'inscrit dans un échéancier serré, il conviendra de prendre rapidement des orientations sur les organisations à venir (notamment concernant la répartition du temps scolaire et périscolaire et les horaires de l'école). Certaines options prises tôt permettront de ne pas impacter les organisations familiales et la bonne marche des écoles et des services municipaux soumis possiblement à des transformations dans délais trop contraints. Les scénarii d'organisation devront être partagés avec l'ensemble des acteurs éducatifs prioritairement concernés (parents, éducation nationale), ils seront proposés aux instances décisionnelles notamment à l'IA-DASEN dont la validation est nécessaire avant la mise en œuvre du nouveau schéma d'organisation.*

*La diversité des commentaires des familles lors de leurs réponses aux questions ouvertes est très importante (selon les sujets jusqu'à 350 suggestions), ces retours donneront lieu à plusieurs études afin de reconfigurer si nécessaire l'offre de services. Certaines de ces étapes de travail se dérouleront sur des temps différents avec des échéanciers adaptés à leur contexte spécifique et à la nature du sujet évoqué.*

*Parmi les premiers constats nous pouvons noter une participation élevée à cette étape de sondage adressé aux familles : le taux de participation est de **68%**.*

*Au total ce sont **1352 invitations** envoyées, 923 questionnaires renseignés (soit de façon complète 748 soit de façon incomplète 175).*

*Ce taux de participation important n'est pas anodin car il permet de s'appuyer de façon plus forte sur les réponses et les suggestions apportées par les parents, les retours étant suffisamment représentatifs pour dégager d'ores et déjà des tendances fortes.*

*Les thématiques ne seront pas nécessairement abordées ici selon l'ordre chronologique d'apparition dans le questionnaire mais plutôt en lien avec la priorisation de traitement des thématiques telle que mentionnée plus tôt dans la synthèse.*

### ***La répartition du temps de classe et les horaires de l'école***

*A la question "Êtes-vous favorable à une organisation scolaire reposant sur 4 jours ou 4 jours et demi ?" **63.66 % des familles** qui ont répondu au questionnaire ont choisi **4 jours**.*

*Pour ceux qui ont souhaité justifier leur réponse, ils ont priorisé parmi les quatre arguments proposés, que cette option correspondait mieux à l'intérêt de l'ensemble des enfants. En deuxième position 25 % ont mentionné qu'une organisation scolaire répartie sur 4 jours correspondait mieux à leur enfant d'un point de vue individuel.*

*16 familles sur les 49 qui ont souhaité apporter une précision supplémentaire, se sont positionnés en faveur des 4 jours de classe en invoquant la fatigue ressentie par leur enfant. Au-delà de la possibilité de classement de réponses qui était proposée aux familles, c'est l'argument le plus cité dans la rubrique "pourquoi", donnant la possibilité aux familles, de justifier plus précisément leur réponse.*

*Concernant la question des **horaires de l'école** en réunissant les pourcentages de satisfaction pour les horaires du matin et du soir, les familles se disent satisfaites des horaires de l'école pour **65,9 %** (presque 80 % des personnes qui se sont exprimés sont satisfaites de horaires du matin; 60 % concernant les horaires de fin de la classe).*

*Ce pourcentage positif contraste avec l'expression des parents élus lors de certains GCL qui laissait à penser qu'une insatisfaction majoritaire allait s'exprimer concernant la question des horaires de l'école.*

*Concernant les familles qui se déclarent non satisfaites des horaires actuels de l'école dans ce sondage **131 personnes sur 141 ont répondu que la classe débute***

**trop tard le matin** soit plus de 92% des personnes qui se sont exprimées par la négative, sur cette question.

De nombreuses familles interrogent l'hétérogénéité des horaires de classes sur le territoire. Actuellement, les horaires des écoles sont hétérogènes sur la ville (8h30 ou 9h).

Certaines familles se sentent pénalisées car elles se voient contraintes d'utiliser les services périscolaires pour répondre à leurs obligations professionnelles cette situation occasionne pour elles un surcoût supplémentaire.

L'autre dimension à prendre en compte, sur cette question des horaires de l'école est relative à la modification transitoire des horaires de l'école Berthelot pendant la reconstruction de l'école et le déroulement de la phase des travaux. Cette phase qui va durer environ 2 ans, a nécessité le déménagement des élèves vers un autre site de la ville et l'adaptation des heures de classes pendant cette période. Ceci a également pu avoir une répercussion sur les réponses.

### **Le cadre alloué aux activités périscolaires et les animations proposées**

A la question « Êtes-vous **satisfait des locaux réservés à l'accueil** pour les activités périscolaires en élémentaire ? » **83,83** des parents qui ont participé au sondage, ont répondu « **oui** ». Ils sont **86,25 %** à être également satisfaits des aménagements des salles d'activités (jeux, jouets, structures à disposition...).

**89.66 %** se déclarent satisfaits pour les écoles maternelles.

Parmi les personnes qui se sont déclarées « non satisfaites », beaucoup évoquent la vétusté des locaux, des travaux d'entretien ou de rénovation qui tardent à être effectués, l'inadaptation des locaux (activités périscolaires dans la salle de restauration par exemple), ou encore des locaux trop petits, parfois trop bruyants.

A la question « Êtes-vous **satisfait des animations proposées** ? » en regroupant les réponses sur l'ensemble de la journée (matin, midi et soir) **37,55 %** se disent **satisfaits**, un peu plus de 7 % se déclarent **très satisfaits**.

**35,35 %** des personnes qui ont répondu à cette question, mentionnent le fait qu'ils **ne connaissent pas les propositions d'activités** qui sont faites à leurs enfants.

Ce taux d'expression « **ne sais pas** » passe à **65,37 %** pour les mercredis après-midi.

Concernant les **Parcours de découverte** :

**29,90 %** des parents qui ont répondu à cette question se disent « **satisfaits** »

**15,72 %** « **très satisfaits** »

**27,12 %** ont déclaré « **ne sais pas** »

**4 %** n'ont pas répondu à cette question



*En regroupant l'ensemble des temps (matin, midi, détente, soir) la moyenne est de 3, 32 % d'insatisfaits sur la thématique des animations proposées, le plus haut taux d'insatisfaction exprimé 6, 95 % concerne le temps « détente ».*

## **Conclusion**

*L'ensemble des différents retours relevés dans les réponses au questionnaire (réponses aux questions fermées, aux questions ouvertes) permet de poser les bases d'une analyse qui sera croisée avec celle des questionnaires enfants, les retours formulés dans les groupes de concertation locaux (GCL) et mis en lien avec les données concernant la fréquentation des services.*

*Cette synthèse ne traite ici que des questions les plus importantes, il conviendra de se consacrer dans un second temps à l'analyse plus poussée des commentaires, qui sont riches d'enseignements. Parfois ces commentaires peuvent s'appuyer sur une ou sur des perceptions des familles ; d'autres fois, ces commentaires se fondent sur des réalités vécues par les enfants dans le quotidien des temps périscolaires. Il conviendra de se mobiliser pour investir certaines problématiques soulevées dans les 2 cas de figure.*

*La participation importante à cette phase de sondage témoigne de l'implication et de la mobilisation des familles sur les questions éducatives concernant leur(s) enfants.*

*Compte tenu de cette participation importante la ville peut se permettre de s'appuyer de façon significative sur le positionnement des parents pour poser les bases de son futur PEdT.*

*Nous voyons d'ores et déjà, au travers de cette synthèse, des axes de travail se dégager notamment en matière d'information/communication, concernant l'accompagnement professionnel des équipes (formation, création d'outils...) ainsi que dans l'ajustement des propositions d'animations.*

*Ces pistes de travail seront évidemment partagées, notamment avec les autres acteurs éducatifs. Certains de ces enjeux une fois formalisés, validés pourront servir également à la définition de nouveaux objectifs éducatifs très opérationnels lors de l'élaboration du prochain PEdT.*



# **Annexe 3**

Compte-rendu groupe de concertation locale (GCL)  
des écoles Saint-Exupéry - avril 2018

**Groupe de concertation locale GCL**  
**écoles Saint Exupéry**  
jeudi 19 avril 2018

## **Participants**

Parents élus :

Mmes Corentine Brasseur ; Laure Hamel ; Hélène Charkroui-Gret ; Fanny Mobas-Mangane ;

Éducation nationale :

Mmes Christine Langrenay ; Stéphanie Ovide ; Maryline Ratel ; Anne-Sylvie Allain.Nouvel ; Isabelle Flamant ; Stéphanie Mius ;

Ville :

Mmes Chabert-Duken Adjointe au Maire ; Julie Pequito ATSEM ; Sandra Bunel ; Responsable service ; Linda Braquehays Chargée de missions

Martine Chabert-Duken ouvre la réunion et expose en s'appuyant sur la première diapo du Power Point, l'organisation qui sera proposée à l'IA-DSASEN, elle revient sur les résultats des élections aux conseils d'écoles. Ceux-ci ont permis d'entériner le schéma horaire proposé : 8H45-12h 13h30–16h15.

Il n'y aura pas de quart d'heure de décalage le midi (comme initialement proposé) entre les horaires des maternelles et ceux des élémentaires, cette proposition n'ayant pas été retenue à la majorité.

Pour le mercredi, en accueil de loisirs : accueil de 8h30 à 9h après-midi de 13h15 à 13h30 jusqu'à 18h15 (les départs peuvent être prévus dès 17h). Une réservation à la demie journée reste possible.

Précision est demandée sur la demie journée en ALSH, le matin la restauration est effectivement prévue, pas dans le forfait après-midi.

Les échanges se poursuivent à partir de la présentation du Power Point (en PJ) .

Linda Braquehays explique que cette réunion est consacrée à l'élaboration du futur PEdT toutefois, suite à un échange récent avec les services de l'Etat sur cette question, les consignes concernant l'élaboration des futurs PEdT restent pour le moment imprécises. La DRDJSCS est elle-même en attente d'instructions.

Donc pas de communication nouvelle pour le moment, ni au niveau du cadre réglementaire ni au sujet des échéances à tenir.

Ce que l'on sait toutefois, c'est qu'il restera nécessaire de communiquer un projet éducatif et qu'une attention particulière sera portée sur les propositions qui seront faites le mercredi.

Un rappel est fait sur ce qu'est un Projet Éducatif de Territoire (PEdT).  
(voir power point)

Concernant l'axe de travail relatif à la **communication à destination des familles** deux dimensions sont à prendre en compte, les informations générales à destination de toutes les familles (programmes d'activités, restitutions d'ateliers de parcours de découverte...) et communication plus individualisée (par ex :comment

un enfant, en particulier, a passé la journée ?) Des outils de transmissions partagés existent déjà dans l'école, ils ne sont plus utilisés depuis un moment, voilà un exemple de bonne pratique qui pourrait être ré-investie.

La question concernant le **partage des locaux et du matériel** suscite beaucoup d'interventions. Selon les missions de chacun, les lieux et le matériel peuvent être investis de diverses façons, n'y a-t-il pas nécessité de s'accorder sur un minimum d'usages communs ?

(ex :chaussures sur tapis de motricité...). Le groupe convient que les utilisations de lieu ou de matériel peuvent être différentes selon les temps, néanmoins il convient de s'entendre et de formaliser ces usages, dans l'intérêt des enfants et des professionnels sur site.

Au niveau des locaux, certaines activités programmées à proximité immédiate peuvent poser soucis comme ce fut le cas un jour où les APC se déroulaient à côté d'un atelier Zumba. On constate collectivement que si les échanges informels sont fréquents entre équipes (enseignantes et animations dans cette école) il faut néanmoins renforcer les instances de partages pour éviter ce type de déconvenue. Madame Allain-Nouvel souligne que les équipes d'enseignants et celles d'animations se croisent peu, leurs temps de travail sur l'école étant différents. Difficile pourtant de faire l'économie de **temps échanges formalisés** même s'ils sont rares.

Concernant les locaux, la question de l'intrusion dans l'école ou dans les salles de classe est évoquée, des vols ont parfois été constatés, les espaces de rangement du matériel sont parfois accessibles à tous. Il est demandé si la fermeture à clef de certaines pièces ou des salles de classes est possible.

Cette option si elle était mise en œuvre irait parfois à l'encontre de consignes de sécurité actuellement données, la circulation dans l'établissement doit restée une priorité notamment concernant les procédures d'évacuation, c'est seulement lors de la mise en place de procédures recommandant le confinement que la circulation dans le bâtiment doit être limitée voire interrompue.

Les échanges se poursuivent sur la gestion des locaux, une maman demande si l'espace Rosa Parks sera suffisant comme accueil de loisirs, une fois qu'il aura retrouvé sa fonction initiale, le suivi de la fréquentation sur plusieurs années laisse à penser que « non ».

Les échanges se poursuivent sur les bâtiments disponibles ou changeant d'affectation sur la ville.

Mme Mobas-Mangane souligne le travail des équipes dans les écoles mais elle déplore avoir été témoin de tensions dans les écoles entre les différents « acteurs » de l'école, depuis plusieurs années, elle se dit satisfaite de voir que l'on s'oriente vers une vraie dynamique d'échanges, qui va s'appuyer sur la concrétisation d'instances de travail partagées.

Le nombre d'instances et de projets partagés est très hétérogène d'un groupe scolaire à l'autre, parfois malgré le constat de blocage sur une situation donnée, les RGS ne sont toujours pas considérés comme des interlocuteurs ressources, parfois ils ne sont pas invités au Conseil d'école. Cette situation limite les

possibilités d'apporter des réponses aux questions des familles et freine la collaboration au sein de l'école.

En lien avec l'ensemble des problématiques soulevées dans les questionnaires et dans les GCL Linda Braquehays sollicite la participation de parents, d'enseignants, de professionnels-ville sur des instances de travail qui se mettront vraisemblablement en place après la rentrée scolaire.

Comme dans les autres groupes, 3 thématiques semblent se dégager :

La question de la formalisation des valeurs communes et de règles et consignes partagées et/ou différenciées, la question du partage des locaux des projets, du matériel, ainsi que la thématique de la communication à destination des familles.

Ces 3 thèmes seront affinés, une représentativité des différents membres participants et un calendrier seront soumis à validation et proposés aux membres des GCL, un relais devra être assuré par les parents élus auprès des autres parents qui pourraient être intéressés et disponibles.

Sur ce groupe 9 personnes se portent volontaires.

# **Annexe 4**

Compte-rendu groupe de concertation locale (GCL)  
des écoles Curie - avril 2018

**Groupe de concertation locale GCL**  
**écoles Pierre et Marie Curie**  
jeudi 12 avril 2018

**Participants**

Parents élus :

Laure Giffard ; Anna Hernandez ; Thibaut Chatelain

Éducation nationale :

Mmes Agnès Garnier ; Béatrice Sevestre directrice élémentaire ; Catherine Roussel directrice maternelle

Ville :

Mmes Chabert-Duken Adjointe au Maire ; Elisabeth Colin RGS ; Linda Braquehays Chargée de missions

Martine Chabert-Duken ouvre la réunion en mentionnant qu'elle ne pourra pas rester jusqu'à la fin car elle devra assister à une autre réunion au côté de Mme Le Maire. Elle expose en s'appuyant sur la première diapo du Power Point l'organisation qui sera proposée à l'IA-DASEN et revient sur les résultats des élections aux conseils d'écoles. Ceux-ci ont permis d'entériner le schéma horaire proposé. 8h45-12h 13h30 – 16h15.

Il n'y aura pas de quart d'heure de décalage le midi (comme initialement proposé) entre les horaires des maternelles et ceux des élémentaires, cette proposition n'ayant pas été retenue à la majorité.

Pour le mercredi, en accueil de loisirs : accueil de 8h30 à 9h après-midi de 13h15 à 13h30 jusqu'à 18h15 (les départs peuvent être prévus dès 17h). Une réservation à la demie journée reste possible.

Linda Braquehays explique que cette réunion est consacrée à l'élaboration du futur PEdT toutefois suite à un échange récent avec les services de l'Etat sur cette question, les consignes concernant l'élaboration des futurs PEdT restent pour le moment imprécises. La DRDJSCS est elle-même en attente d'instructions.

Donc pas de communication nouvelle, pour le moment, au niveau du cadre réglementaire ni au sujet des échéances à tenir.

Ce que l'on sait toutefois, c'est qu'il restera nécessaire de communiquer un projet éducatif et qu'une attention particulière sera portée sur les propositions qui seront faites le mercredi.

Un rappel est fait sur ce qu'est un Projet Éducatif de Territoire (PedT).

(voir power point)

Il est précisé ensuite que le prochain projet éducatif de la ville pourra d'ores et déjà s'appuyer sur l'analyse des questionnaires enfants, familles et professionnels également sur les éléments de bilans de l'activité, sur les échanges qui ont eu lieu lors des groupes de concertation. Il sera construit à partir des ambitions de la ville en matière de politique Enfance-Jeunesse.

L'ensemble de ces pistes permet déjà d'affiner des axes, de prévoir les grandes orientations



celles-ci se préciseront au fil du temps (voir diapo). Les échanges se poursuivent autour de ces axes et notamment sur les enjeux en terme de **Communication**.

Mme Hernandez trouve que cette option de travail est importante, infos collectives mais aussi sur le vécu individuel des enfants (axe qui ressort aussi des questionnaires adressés aux familles). Pour les parents de jeunes enfants, il peut être parfois nécessaire d'avoir plus d'infos sur la journée de leur enfant). Cette option n'est pas à systématiser il ne faut pas que le temps pris pour améliorer la communication et les échanges avec les familles le soit au détriment du temps consacré à la surveillance des enfants qui reste aussi un enjeu fort. Il faut néanmoins tenter de répondre à des situations individuelles lorsque cela est nécessaire (ex : enfant malade fiévreux etc). La mise en place de cahier de liaison pourrait être une disposition à étudier.

La question du respect des règles de base en ce qui concerne civilité, cordialité, politesse est aussi évoquée, dans ce domaine les adultes doivent montrer le bon exemple aux enfants.

Lorsque l'on évoque l'item concernant le fait de "Reconnaitre la place, le rôle et les missions des différents acteurs éducatifs " (voir P Point) : Constat est partagé que le professionnalisme des animateurs est parfois hétérogène, certains ont besoin de plus d'accompagnement, si le travail des équipes d'animation est salué, cela n'exclut pas que des améliorations peuvent être nécessaires, qu'il faut aider à la diffusion de bonnes pratiques.

Le turnover des personnels ou le non remplacement des absences peut, en outre venir altérer les conditions de l'accueil, c'est parfois le cas à Curie concernant la question de l'entretien des locaux.

A propos "Des ressources partagées au service de l'enfant", Mme Roussel s'inquiète du matériel qui sera mis à disposition pour le centre de loisirs. Les détériorations sont nombreuses, le soin apporté au matériel peut être très différent d'un professionnel à l'autre. Elisabeth Colin précise qu'on ne peut pas non plus considérer que seules les équipes d'animations abîment le matériel.

On voit là un deuxième enjeu fort se dégager dans l'intérêt des enfants ou :

**"Pourquoi et comment mutualiser les ressources mises au services des enfants ? (locaux, matériel, projets...)" ?**

Les échanges se poursuivent autour des règles d'utilisation ou consignes qui peuvent être données aux enfants dans l'utilisation des locaux, du matériel. Ces règles peuvent être différentes voire divergentes. Au delà de ce contexte, la question des **règles et des valeurs partagées ou non** semble être un axe de travail incontournable dans le respect des missions de chacun.

Compte tenu de la nature et de l'avancée des échanges pendant ce GCL, Linda Braquehays propose de ne pas enclencher l'atelier initialement prévu pour clore cette instance de travail car les thématiques abordées ce jour, rentrent complètement dans le sujet initialement prévu.

Des groupes de travail seront proposés pour poursuivre la démarche enclenchée.

Des parents et enseignants se portent volontaires pour s'inscrire sur certaines thématiques, ils seront recontactés pour participer à ces groupes au côté de professionnels de la ville sans doute à partir de septembre.



# **Annexe 5**

Compte-rendu groupe de concertation locale (GCL)  
des écoles Camus - avril 2018

**Groupe de concertation locale GCL**  
**écoles Albert Camus**  
lundi 16 avril 2018

**Participants**

Parents élus :

Mmes Frédérique Valée ; Laure Lesort-Pajot ; Ophélie Adde ; (1 personne n'a pas laissé son nom)

Education nationale :

Mmes Marie-Anne Turgis Directrice élémentaire, Virginie Le Moing Directrice maternelle par interim

Ville :

Mmes Chabert-Duken Adjointe au Maire (excusée) ; Sandra Bunel Responsable service Vie scolaire ; Sandrine Vignoud ATSEM ; Laetitia Lemonnier RGS ; Maëva Benayache RGS adjointe ; Linda Braquehays Chargée de missions

Le déroulement de la réunion repose sur la présentation power point (en annexe)

La première diapo reprend l'organisation du temps de classe sur 4 jours

LMJV

Services périscolaires 8h45-12h 13h30-16h15 Services périscolaires

le mercredi : Accueils de loisirs (8h30-9h) (13h15- 13-30) (17h-1815) accueil possible en demi-journée.

La proposition de décalage de 15 mn le midi pendant la pause déjeuner, entre les horaires des maternelles et des élémentaires n'a pas été retenue à la majorité lors de sa présentation en conseil d'école, donc la pause déjeuner sera de 12h à 13h30 pour tous.

Mme Valée demande si une organisation des animations est prévue selon l'âge des enfants le mercredi, Sandra Bunel répond que c'est toujours le cas. Pour les vacances un accueil des enfants sera prévu par secteur : Curie et Saint Exupéry, Sandra B confirme, pour répondre à une autre question que le nombre de sites pourra être ajusté selon le nombre de demandes.

Concernant la Diapo "des orientations qui se précisent" Mme Valée à propos de l'Item *Reconnaître la place des différents acteurs éducatifs*, évoque le ressenti de l'enfant comme celui de l'adulte : Pour les enfants, comme pour certains parents : "l'école c'est l'école" : Difficile de comprendre à la fois les valeurs parfois communes et aussi les différences d'approches, de faire un distinguo entre les **missions ou les règles selon les différents temps : une clarification peut être nécessaire pour tous.**

Mme Turgis évoque la question du **partage des locaux, des consignes** relatives au rangement et au soin nécessaire à apporter au matériel, l'exemple de l'utilisation de la bibliothèque est cité. Elle évoque également des divergences d'approches quant à la sécurité des enfants, ce sont des questions qui reviennent de façon récurrente déplore Mme Turgis. Sandra Bunel évoque l'importance d'échanger et aussi l'option d'avoir des lieux identifiés et pérennes pour les activités, (même si la situation peut être différente selon les sites), cela

ajoute de la complexité pour assurer un bon suivi dans les usages et les pratiques.

L'acceptation du rôle, des missions de la place des différents acteurs "éducatifs" au sein de l'école est reconnue par tous comme une donnée incontournable, c'est l'enfant qui doit rester au centre de nos préoccupations.

Linda Braquehays souligne la nécessité de renforcer un travail d'échange et de formalisation via le passage à l'écrit. Comme lors du précédent GCL (dans un autre groupe scolaire) cette problématique des **valeurs et règles** émerge fortement. Un groupe de travail pourrait se mettre en place sur cette question, on voit bien la nécessité de créer deux outils. Peut être un sur des principes généraux partagés, un, relatif aux pratiques aux usages, adapté au site et en adéquation avec les missions des différents acteurs éducatifs. Mme Valée demande quels outils existent déjà, Sandra cite les projets pédagogiques des référentiels pour les équipes d'animation, sur la partie scolaire, Mme Turgis cite les projets d'écoles.

La question des projets et temps partagés entre les différentes équipes est aussi abordée, on constate aussi des contextes très hétérogènes en matière de collaboration et de partenariat sur les différents sujets au sein des différents groupes scolaires.

Linda Braquehays invite des volontaires pour s'inscrire dans des groupes de travail thématiques qui débiteront sans doute à la rentrée de Septembre, Me Turgis est personnellement sollicitée elle répond qu'elle ne sera pas en mesure de participer mais qu'elle informera le reste de l'équipe pédagogique. Mesdames Adde et Valée s'inscrivent en tant que parents, Mme Vignoud en temps qu'ATSEM dans le groupe relatif au partage autour des règles, des valeurs, consignes.

La composition des prochaines instances de travail et l'intitulé précis des différents groupes seront actés sans doute en juin après avoir reçus validations, les groupes de travail pourraient se mettre en place après la rentrée.



# **Annexe 6**

Plan éducatif des accueil périscolaires extrascolaires

Vademecom pédagogique  
(Vie Scolaire Périscolaire et Extrascolaire)  
à destination des responsables d'accueil en vue de l'élaboration  
de leur projet pédagogique  
Responsable d'accueil périscolaire (RGS)/coordinateur alsh  
extra/directeur d'alsh extra

Ville de Mont Saint Aignan





# Sommaire

## 1- Présentation générale du service

A-Les lieux

B-Les horaires

C-L'organigramme du service

## 2- Le projet pédagogique

A- Les objectifs

B- L'organisation générale

C- Les attentes de la direction

## 3- Les projets transversaux

## 4- La formation des équipes

## **1-Présentation générale du service**

### **A-les lieux**

La ville de Mont Saint Aignan possède **10 écoles municipales** réparties en **5 Groupes scolaires** et **deux centres de loisirs municipaux** (Groupe scolaire Curie et Groupe scolaire Saint Exupéry) :

#### **1- Le groupe scolaire Antoine de Saint Exupéry (lieu d'accueil alsh mercredi et vacances)**

Boulevard De Broglie

Une école maternelle : 134 enfants répartis en 5 classes

Une école élémentaire : 223 enfants répartis en 8 classes ( + une Uliss où les enfants sont répartis dans les classes)

#### **2- Le groupe scolaire Albert Camus**

Boulevard Siegfried

Une école maternelle : 132 enfants répartis en 4 classes

Une école élémentaire : 191 enfants répartis en 8 classes

#### **3- Le groupe scolaire du Village**

Chemin de la Planquette

Une école maternelle : 76 enfants répartis en 3 classes

Une école élémentaire : 130 enfants répartis en 5 classes

#### **4- Le groupe scolaire Pierre et Marie Curie (lieu d'accueil alsh mercredi et vacances)**

Rue Aroux

Une école maternelle : 72 enfants répartis en 3 classes

Une école élémentaire : 131 enfants répartis en 5 classes

#### **5- Le groupe scolaire Berthelot**

Chemin des cottes

Une école maternelle : 73 enfants répartis en 3 classes

Une école élémentaire : 119 enfants répartis en 5 classes

### **B- Les horaires**

#### **➤ Sur le temps scolaire**

7h30- 8h35 : accueil périscolaire

8h35-12h : temps scolaire

12h-13h20 : accueil périscolaire - restauration

13h20-16h15 : temps scolaire

16h15-18h15 : accueil périscolaire

#### **➤ Sur le temps du mercredi**

7h30-8h30 : garderie

8h30-18h15 : ALSH

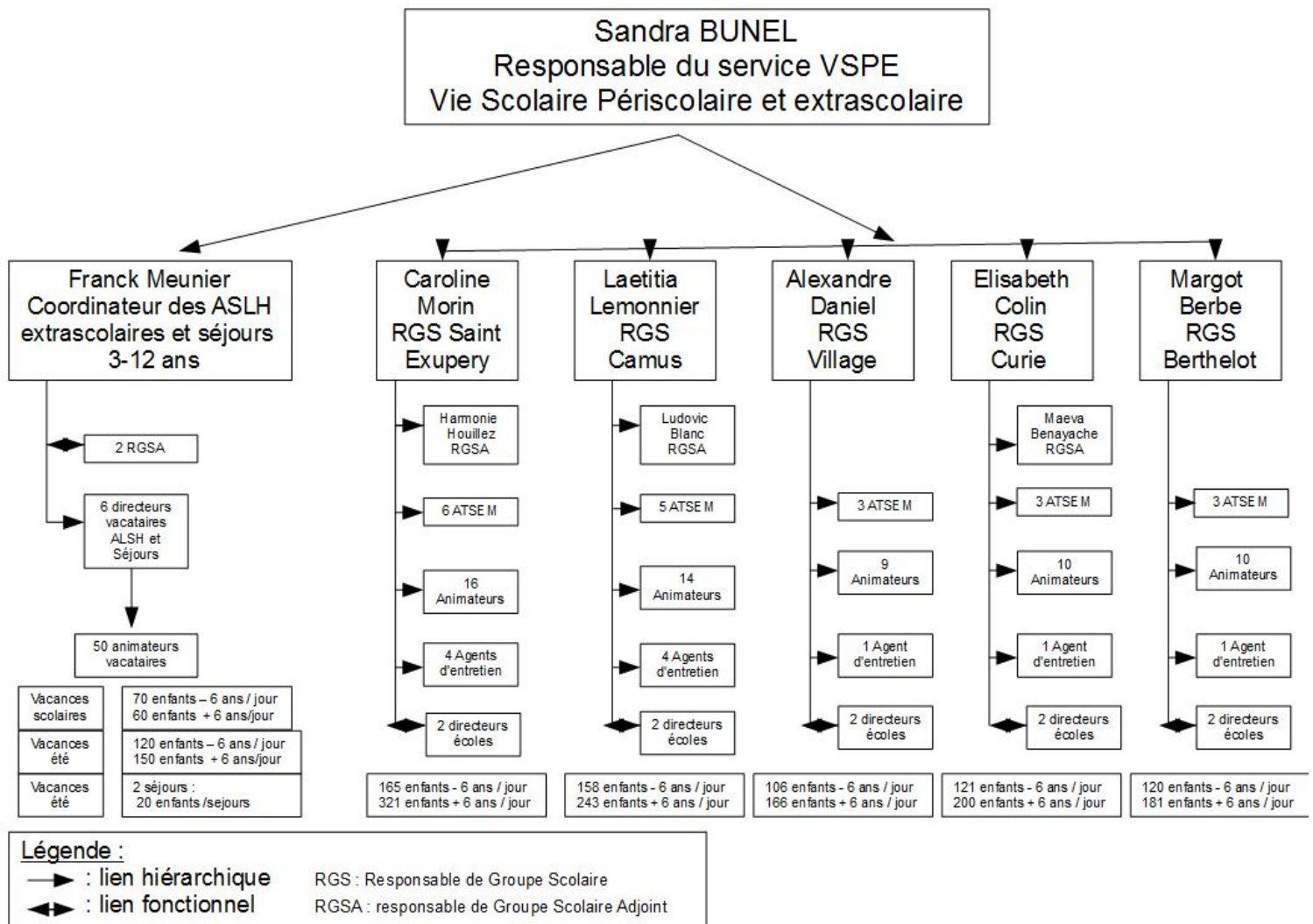
8h30-13h15/30 ALSH matin --- 13h15/30-18h15 ALSH après midi

➤ ***Sur le temps des vacances scolaires***

7h30-8h30 : garderie

8h30-18h15 : ALSH

**C- Organigramme**



**2- Le projet pédagogique**

Chaque Responsable de groupe scolaire et responsable des extrascolaires doit établir un projet pédagogique pour sa structure : le site (maternel et élémentaire).

Chaque projet doit contenir :

- A- Les objectifs pédagogiques et ses évaluations
- B- Organisation générale de la structure
- C- Les attentes du directeur

Les objectifs généraux doivent s'inspirer des axes qui ont été définis dans le PEL :

Les axes du Projet Éducatif Local (PEL)

- La Ville favorise la découverte d'activités pour tous les enfants
- La Ville est porteuse des valeurs républicaines dans l'égalité, la citoyenneté, le droit à la différence
- La Ville valorise le bien être des enfants
- La Ville de toutes les générations
- La Ville est à l'écoute des enfants

L'année 2017-2018 a permis de faire un bilan sur les différentes activités proposées aux enfants de la ville de Mont Saint Aignan. (groupe de concertation, questionnaires diffusés aux familles, aux enfants...).

Afin de tenir compte des éléments identifiés par ces créneaux de concertation, la direction de l'enfance souhaite cette année qu'une attention particulière soit portée à :

- la communication  
la communication interne (à la direction de l'enfance), transversale (aux autres services) et externes (liens aux familles)
- la cohérence des activités de découverte pour tous les enfants sur les différents temps d'accueil (scolaire, périscolaire, extrascolaire)
- l'accueil de toutes les familles (mise en place de procédures, de projets, accueils des familles avec enfant en situation de handicap....etc)
- la mise en place de loisirs (jeux, détente, sorties) sur tous les temps.

### **A- Les objectifs (cadre théorique) :**

#### **Les objectifs généraux**

Ils ne comportent pas de critères d'évaluation et ne définissent pas de comportement observable. Ce sont des objectifs de nature englobante.

L'objectif général est très difficile à évaluer et il n'est pas défini par des comportements observables.

On atteint un objectif général par l'atteinte des objectifs spécifiques (ou opérationnels).

#### **Les objectifs spécifiques (ou opérationnels)**

Ils découlent des objectifs généraux. Ils précisent ce qui est visé, en donnant une idée claire de ce que les enfants doivent acquérir en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être. Ce sont eux qui font l'objet d'une évaluation.

On dit souvent qu'un objectif opérationnel est défini à l'aide d'un verbe d'action et qu'il est

**MALIN** :

Mesurable, Atteignable (ambitieux), Limité (et logique), Identifiable (intelligible), Négociable

#### **Les moyens**

Ils doivent répondre à la question : comment ? Avec quoi ? De quelle manière ?

Moyens pédagogiques, de fonctionnement, financiers, matériels et logistiques.

### **L'évaluation :**

Chaque projet pédagogique (via les objectifs et moyens) doit pouvoir être évalué régulièrement tout au long de l'année avec l'équipe pédagogique.

Ces évaluations doivent permettre de faire évoluer le projet pédagogique tout au long de l'année.

### **B-L'organisation générale**

#### **a-Une Journée type à l'accueil de loisirs : EXEMPLE en maternel et en élémentaire**

Ce que l'enfant peut faire	Ce que l'enfant doit faire	Travail de l'animateur	Organisation	Attention à

#### **b-Les Équipements Municipaux (exemple)**

Nom / localisation	Ce qu'on peut y faire	Créneaux	Matériel sur place
La piscine Eurocéane au centre sportif des Coquets	- Jouer dans les bassins - Utiliser le toboggan		
La salle Roller au centre sportif des Coquets	Du roller Du hockey		
Les courts de tennis intérieur et extérieurs au centre sportif des Coquets	Du tennis Du tennis - ballon		
La salle de tennis de table au centre sportif des Coquets	Du tennis de Table		
Le gymnase C Gymnase Tony Parker au centre sportif des Coquets	De tout ( foot / volley / badminton / hand....) il y a des tribunes		
Salle A (karaté) Gymnase Tony Parker au centre sportif des Coquets	De la danse , cirque...		
Salle B (danse) Gymnase Tony Parker au centre sportif des Coquets	De la danse , cirque...		
Le DOJO Gymnase Tony Parker au centre sportif des Coquets	Le sol est composé de matelas ( yoga / jeux de lutte / baby gym)		
Gymnase à côté des écoles (saint ex / village / camus)	De tout / pas de but / pas de tribune		

Le cinéma Ariel centre commercial COLBERT	Regarder des projections ( séances galopins) visite des coulisses par Fabrice RIQUES		
Le centre culturel M.Sangnier actuellement hors les murs	Théâtre / représentations diverses		

## C- Les attentes de la direction

### a-Le rôle des animateurs

<b>Par rapport à lui- même</b>	<b>Par rapport à l'équipe</b>	<b>Par rapport aux enfants</b>	<b>Par rapport à la sécurité</b>	<b>Par rapport aux familles</b>	<b>Par rapport aux activités</b>
<p>Il doit s'adapter aux contraintes de la vie collective, <b><u>seul l'enfant est en vacances !</u></b></p> <p>Il doit être sûr de lui.</p> <p>Il doit être conscient de ses capacités, connaître ses limites.</p> <p><b><u>Il doit gérer son rythme</u></b>: on ne vient pas travailler fatigué ou malade!</p> <p>Il doit accepter les remarques faites dans le but d'amélioration, il doit se remettre en question si besoin.</p> <p>Il doit garantir un comportement irréprochable tant sur sa tenue vestimentaire, sur sa posture que sur son vocabulaire.</p>	<p>Il doit pouvoir discuter, négocier, affirmer ses idées, tout en restant tolérant avec le reste de l'équipe.</p> <p>Il doit garder sa personnalité tout en acceptant celle des autres.</p> <p>Il doit informer l'équipe de tout problème rencontré.</p> <p>Il ne doit pas hésiter à demander de l'aide.</p>	<p><b><u>Il est le référent, le repère des enfants</u></b></p> <p>Il doit être à leur écoute, s'adapter à leurs besoins, leurs capacités.</p> <p><i>Attention de ne pas être le copain pour ne pas être complètement dépassé !</i></p> <p>Il doit guider l'enfant, mais ne pas être trop directif.</p> <p>Il doit donner l'exemple (tenue, cigarette, attitudes, langage, téléphone...)</p> <p>Le "NON" doit être expliqué et justifié.</p>	<p>Il est responsable de son groupe tout le long de la journée</p> <p>Il doit prendre connaissance de la législation et appliquer les règles de sécurité</p> <p>Il doit faire preuve de bon sens</p> <p>Il doit prendre connaissance des éventuels problèmes médicaux des enfants</p> <p>Il doit veiller à la sécurité affective</p> <p>Il ne doit pas laisser partir un enfant avec une personne non habilitée à le prendre en charge ou une personne qu'il ne connaît pas.</p>	<p>Il doit être accueillant, dit bonjour, est poli et souriant.</p> <p>Il doit être à l'écoute.</p> <p>Il doit dialoguer (sur la journée de l'enfant, sur son comportement...).</p> <p>Il doit aller chercher l'information s'il ne l'a pas.</p>	<p>Il doit être maître de son activité : l'expliquer clairement, l'adapter au public.</p> <p>Il doit proposer de vrais jeux, chanter des jolis chants.</p> <p>Il doit proposer de véritables activités auxquelles il a réfléchi et qu'il a préparé.</p>

### b -La réalisation du planning de l'enfant

Sur tous les temps périscolaires et extrascolaires, l'enfant doit savoir ce qu'il est possible de faire, comment s'y inscrire et comment on peut proposer des choses.

L'équipe d'animation doit donc réfléchir la programmation ( détente/ activités dirigées / sorties) et comment la communiquer ( flyer / planning géant..etc).

Les enfants ont besoin d'avoir dans leur journée la possibilité de choisir entre des animations dirigées (projet d'animation encadré par un animateurs) des animations de détente (jeux de cours, discussion entre copains, jeux libres avec la surveillance d'adultes) et sorties.

#### **x - les temps de détente**

Les enfants doivent pouvoir sur les différents temps avoir la possibilité de lire seul, tranquillement, jouer à la corde à sauter, au foot ou discuter avec ses amis de la sortie du week-end ou du contrôle réussi.

C'est à l'équipe d'animation de réfléchir à une organisation pour que ces temps soient possibles, en lien avec d'autres propositions.

x

#### **x - les animations dirigées**

##### **Pourquoi un projet d'animation ?**

L'enfant se sentira impliqué et investi dans ce qu'il fait.

Dans le planning d'animations, ce projet doit transparaître ; les enfants doivent comprendre ce qu'ils font et pourquoi ils le font.

Approfondir ses connaissances sur le public avec lequel on travaille (documentation sur les sites / accès à internet) : Il est primordial d'adapter son projet d'animation à l'âge des enfants (besoins / attentes...)

##### **Élaboration du projet d'animation :**

L'équipe d'animation doit réfléchir sur quel objectif elle souhaite travailler.

Réfléchir **au projet** à mettre en place (**début, cheminement et finalité**).

Rechercher les animations (activités – sorties --- jeux....).

##### **La présentation des animations :**

La direction demande aux animateurs un modèle pour chaque animation proposée.

##### **Pourquoi ?**

Il existe une hypothèse selon laquelle chacun utiliserait un canal perceptif directeur dans son interaction avec le monde. Ce canal constituerait en quelque sorte une référence pour son développement. Nous appelons visuel, auditif ou kinesthésique le fait d'avoir pour canal directeur la vue, l'ouïe ou le toucher.

##### **Comment ?**

Pour capter l'attention de TOUT le groupe, l'animateur devra donc proposer son animation en l'expliquant (pour les auditifs), en la montrant (pour les visuels), en la présentant (pour les kinesthésiques).

Cela ne veut pas dire que l'enfant va « copier » la réalisation de l'animateur, mais simplement qu'il va en comprendre la finalité.

#### **x -Les sorties**

De la même manière, les sorties doivent être préparées (pourquoi cette sortie ? Est ce adapté à l'âge ? Le transport ? Etc...)

#### **x La communication**

L'équipe de direction souhaite que pour chaque groupe, les animateurs créent une communication sur le planning d'animation.

##### **Pourquoi ?**

les enfants doivent pouvoir visualiser le projet d'animation dans son ensemble, le fil conducteur et les animations proposées.

les enfants doivent pouvoir s'inscrire sur chaque animation, selon leur choix. Cela permettra aussi aux animateurs d'anticiper la préparation aux animations (liste des sorties, matériel selon le nombre d'enfants...)

L'enfant va pouvoir choisir ses animations.

Choisir est une action difficile ! Cela implique « d'abandonner quelque chose » les enfants ont du mal à réaliser des choix. C'est important qu'ils puissent le faire dès le plus jeune âge, en prenant son temps. L'animateur doit être un guide dans le choix de l'enfant (rythme de l'enfant, essayer des choses nouvelles).

Comment ?

Le planning géant (ou flyer ou autre) doit avoir :

des dates (les mercredis ou jours de sessions) ; des périodes (matins/ midi/...); des cases suffisamment grandes pour inscrire les enfants ; une flèche (sur le jour).

Chaque enfant pourra le matin aller chercher ses étiquettes (ou photos) pour aller les mettre sur les animations qu'il souhaite faire.

### 3- Les projets transversaux

Chaque projet, inter périscolaire, périscolaire / extrascolaire, transversale (avec les services culturels, sport, crèche..etc) sera pris en charge par un RGS ou RGSA.

Ce coordinateur devra présenter à la direction un projet d'animation qui devra être validé.

(objectifs (généraux- opérationnel) / moyens (mise en œuvre – budget- rétroplanning) / évaluation (outils évaluations)

### 4- La formation des équipes

L'équipe de direction est responsable de son équipe d'animation et de sa formation.

Le directeur doit faire une évaluation régulière de son équipe (au moins 3 fois par an), cela permet de voir son évolution, ses points forts et les points à améliorer. Ainsi, le directeur pourra établir le plan de formation de son équipe.

### 5- L'organisation des mercredis

Suite à une année de concertation et de réflexion, la ville a fait le choix d'une semaine à quatre jours d'école pour les enfants de Mont Saint Aignan.

Ainsi, le mercredi devient une journée périscolaire. Pour cette journée « coupure » dans la semaine d'un écolier, l'équipe éducative doit proposer des animations ludiques, de détente et de loisirs.

En effet, l'enfant qui vient au centre de loisirs le mercredi, se lève à la même heure que les autres jours de la semaine, il est en collectivité toute la journée.

L'équipe doit organiser cette journée : proposer une alternance de temps dirigés, libres et de détente. Il faut offrir à l'enfant la possibilité de choisir ce qu'il va faire lors de sa journée de « pause ».

**Attention**, l'équipe doit être vigilante aux choix exprimés par l'enfant. Il est important que l'enfant puisse choisir et que l'adulte prenne en compte son choix. Cependant il faut également organiser des temps d'échanges sur la planification, afin que le rythme biologique de la journée de l'enfant soit respecté.

Par exemple un enfant pourrait faire le choix d'aller à la piscine le matin et course d'orientation l'après midi, alors qu'il a une semaine de voile avec sa classe. L'adulte référent devra échanger avec



l'enfant afin de lui expliquer.

Cette journée doit être pour l'enfant un moment de plaisir et de ressourcement.

Les enfants seront accueillis sur deux groupes scolaires : Groupe scolaire Saint Exupéry et Groupe scolaire Curie.

## **6- Les parcours découverte**

Les parcours découverte sont des activités qui visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc.

Lors du passage à la semaine scolaire de quatre jours, la ville de Mont Saint Aignan a fait le choix de garder la mise en place des parcours découverte sur les temps périscolaire du soir et d'en ajouter sur le temps du mercredi.

Des « séances » d'une durée de 1 heure sur une période de 6 à 7 semaines permet à l'enfant de découvrir une activité.

Ainsi, la programmation des parcours découverte pour l'année 2018-19 sera :

Les lundis, mardis, et jeudis soir sur l'ensemble des groupes scolaire de 16h30 à 17h30.

Les mercredis de 10h à 11h et / ou de 15h-16h.

Les animations proposées sont menées par des intervenants extérieurs (club, professionnels...etc) et / ou par des animateurs spécifiques.

Exemple de parcours découverte pour l'année 2018-2019 : tir à l'arc, courses d'orientation, découverte de la danse Tahitienne, baby gym, Graff, escalade, Volley ball...etc

les enfants s'inscrivent pour la période du parcours ( cycle de 6-7 semaines de vacances à vacances)

## **6- L'extrascolaire**

La ville propose un accueil de loisirs durant les vacances sur deux structures de la commune :

Groupe scolaire Saint Exupéry et Groupe Scolaire Curie .

L'accueil est proposé aux familles sur toutes les périodes de vacances scolaires (fermeture d'une semaine à Noël).

L'extrascolaire est un temps de vacances où les enfants doivent se reposer mais également avoir une ouverture vers l'extérieur. Le temps de vacances doit être propice à la découverte, faire des choses que l'enfant n'a pas la possibilité de faire le mercredi et / ou durant les temps périscolaires.

Exemple : Création d'une planche de skimboard et essai à la mer / projet de création de cerf volant et essai à Dieppe ...etc

La responsable vis scolaire/périscolaire/extrascolaire reste à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de vos projets pédagogiques.



# **Annexe 7**

Projet pédagogique écoles Saint-Exupéry



# **Projet Pédagogique 2018-2019**

## **Accueil de loisirs petites vacances et mercredis**

Antoine De Saint-Exupéry et Pierre / Marie Curie

L'équipe de direction :

BENAYACHE Maëva : Direction Curie  
HOUILLEZ Harmonie : Direction Saint Exupery  
MEUNIER Franck : Coordination des ALSH  
WILLIAMS Laury : Directeur remplaçant



## **Un projet pédagogique qu'est-ce que c'est ?**

*Le projet pédagogique est un outil majeur dans la vie d'une structure accueillant un public d'enfants. En effet, c'est lui qui définit les objectifs spécifiques à réaliser. Les projets pédagogiques tenant compte des souhaits et besoins des enfants et des adolescents sont définis par les équipes d'animation.*

*Il a un **rôle explicatif**, il doit permettre à toute personne étrangère à l'équipe d'animation (les parents des enfants, un animateur remplaçant, la municipalité...) de comprendre le fonctionnement de l'accueil de loisirs et les valeurs **mises** en place juste en le lisant.*

*Il a aussi un **rôle d'engagement moral**.*

*En effet, le projet pédagogique découle du projet éducatif local (projet qui véhicule les valeurs éducatives de la ville), ainsi l'équipe d'animation, en acceptant de respecter les objectifs pédagogiques du projet pédagogique, s'engage automatiquement à respecter les valeurs éducatives de la ville de Mont Saint Aignan et à les appliquer.*

## **SOMMAIRE :**

Présentation des structures

L'équipe et les groupes

Valeurs éducatives

Objectifs pédagogiques

Les besoins de l'enfant

Journée type

Sécurité

Le rôle de l'animateur

La place des parents

L'évaluation



## PRESENTATION DES STRUCTURES :

### Leur rôle :

Les ALSH sont des lieux dédiés aux enfants de 3 à 12 ans pour les mercredis et les vacances scolaires.

Les enfants s'y rendent pour passer du bon temps et passer de bonnes vacances.

Une équipe d'animation polyvalente est recrutée afin d'accompagner les enfants dans cette démarche.

Celle-ci se fixe des objectifs à atteindre avec les familles concernant les enfants sur l'apprentissage de la vie en collectivité.

### Le public :

L'accueil de loisirs est fréquenté essentiellement par des enfants de la commune.

Ces enfants sont également scolarisés dans les écoles de la ville. Nous accueillons aussi des enfants hors-communes.

Le public accueilli provient de différents milieux socioculturels, le centre pouvant être pour certains, un mode de garde et pour d'autres la seule proposition de loisirs ou de vacances.

Certains, issus de familles aisées, partent régulièrement en vacances et fréquentent donc l'accueil de loisirs occasionnellement. D'autres ont la possibilité de faire appel aux grands parents, familles, et trouvent plus facilement des modes de garde. Ces familles ont des besoins très ponctuels de centre de loisirs.

Certains peuvent être très assidus, sans être forcément un mode de garde, cette proposition peut être leurs seuls loisirs.

Un accueil individualisé est prévu pour chaque enfant. La structure est habilitée pour accueillir les enfants atteints de handicap, un projet spécifique est alors mis en œuvre et un animateur ayant suivi une formation est recruté pour accompagner de façon individualisée cet ou ces enfants.

### Lieux d'accueil :

	<b>ALSH Curie</b>	<b>ALSH Saint Exupéry</b>
Adresse	33 Rue Aroux 76130 Mont Saint Aignan	Bd de Broglie 76130 Mont Saint Aignan
Numéro de téléphone	06 61 73 45 38	06 61 72 49 85
Habilitation	120 enfants : 70 élémentaires 50 maternels	180 enfants : 105 élémentaires 75 maternels

### Horaires :

La structure de loisirs accueille les enfants de 8h30 à 18h15 tous les mercredis et les vacances scolaires.

- Un service de garderie est proposé de 7h30 à 8h30

Ce temps est encadré par une personne de la direction et d'un ou 2 animateurs selon le nombre d'enfants inscrits. Un planning est établi en amont.  
L'animateur qui encadre la garderie le matin à 7h30 finit sa journée à 17h30.

### **Dates d'accueil :**

Vacances d'automne : du 22 octobre au 2 novembre 2018.

Vacances de Noël : du 24 décembre au 4 janvier 2019.

Vacances d'hiver : du 11 février au 22 février 2019.

Vacances de printemps : du 8 avril au 19 avril 2019.

Vacances d'été : du 8 juillet au 30 août 2019.

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées avant les vacances en fonction des besoins du service et des modifications du calendrier scolaire.

## **LES ÉQUIPES ET LES GROUPES :**

### **L'encadrement :**

- Un directeur ou une directrice par structure
- Des animateurs BAFA (stagiaires ou diplômés)

L'équipe d'animation n'est composée que d'animateurs diplômés ou en cours de formation.

NOM	AGE
Les Mary Kingsley	PS
Les Davy Crockett	MS
Les Marco Polo	GS
Les Pfeiffer / Fleming	CP / CE1
Les Gagarines	CE2 / CM1
Les Bly	CM2 / collège

Le nom des groupes reprend les noms d'aventuriers, d'explorateurs. Cela représente l'esprit d'aventure, de découverte et d'imagination des enfants.

### **Les locaux**

Chaque groupe possède sa salle d'accueil qui devra être aménagée de façon à ce qu'on retrouve  
DES REPERES:

- Des repères d'espace, où met-on nos affaires ? où range-t-on le matériel ?
- Des repères de temps, que fait-on dans la journée, dans la semaine (planning géant), quelle heure est-il, à quelle heure on prend le car ?
- Des règles de vie (ce que l'on peut faire et ne pas faire ? ou qui fait quoi?).

DES COINS PERMANENTS :

- Jeux de construction



- Coin perles et lecture ..
- Jeux d'imitation
- Dessin

**UN COIN RASSEMBLEMENT :**

- Pour parler de la journée
- Faire des bilans
- Des réunions d'enfants

ALSH Curie	ALSH Saint-Exupéry
1 cour fermée pour les maternels : 1 côté petits 1 côté grands	2 cours fermées pour les Maternelles : celle de l'école et celle de l'annexe de l'école
1 cour fermée pour les élémentaires	Deux cours fermées pour les élémentaires
Le gymnase du Village	Le gymnase Saint Exupéry

**Le transport :**

Pour nos transports, nous disposons du car de la ville (59 places assises) et d'un car de location. A l'année, la structure a aussi un car de location à sa disposition uniquement durant l'été.

Pour les sorties sur Rouen, les enfants pourront également utiliser les transports en commun (TCAR), notamment pour les élémentaires.

**Les repas :**

La préparation des repas se fait au sein de la structure.

Les menus sont élaborés par le responsable de la restauration scolaire, les chefs de cuisine, des animateurs et une puéricultrice.



Les menus sont variés et adaptés au public **accueilli**.

Les animateurs mangent avec les enfants. Certains enfants peuvent éprouver des difficultés à s'alimenter, les animateurs présents à table avec les enfants doivent rendre l'ambiance du repas agréable et chercher des solutions pour que tous les enfants puissent s'alimenter et prennent du plaisir à manger.

Les équipes ne forcent pas les enfants à manger. Ils demandent aux enfants de goûter.

Les vacances scolaires et le fait de se retrouver en groupe sont propices à un travail pédagogique sur la diversification alimentaire.

## **VALEURS ÉDUCATIVES :**

Les objectifs pédagogiques découlent directement des valeurs défendues par la Ville par le biais du Projet Éducatif Local (PEL) qui sont :

- La ville favorise la découverte d'activités pour tous les enfants
- La ville porteuse des valeurs républicaines dans l'égalité, la citoyenneté, le droit à la différence
- La ville valorise le bien être des enfants
- La ville de toutes les générations
- La ville à l'écoute des enfants

Le projet pédagogique est un contrat de confiance qui lie : l'équipe pédagogique (direction et animateurs), les intervenants, les parents et les enfants, ce qui permet de donner un sens aux activités proposées.

### **L'enfant est au cœur du projet.**

L'équipe tient compte en priorité des besoins de l'enfant, le respect de son rythme de vie et de ses envies.

En effet, il est nécessaire de prendre le temps de "faire" en répondant aux différents besoins (affectifs, sociaux, intellectuels et sociaux) de l'enfant.

### ***L'enfant est en vacances, il doit pouvoir construire sa propre journée de vacances.***

Les animateurs accompagnent l'enfant dans la réalisation de ses vacances.

Le programme des activités est conçu par l'équipe d'animation mais il n'est qu'une proposition, il peut varier en fonction des souhaits des enfants, des opportunités d'animation ou des conditions climatiques...

L'esprit du loisirs doit être présent : Apporter au quotidien une ambiance agréable, ludique et détendue.

Les animateurs doivent rester à l'écoute des enfants et de leurs envies, puis accompagner l'enfant dans les projets qu'il souhaite mettre en place.

Les enfants sont associés au fonctionnement de la vie du centre en apprenant les tâches de la vie quotidienne.

Pour un meilleur repérage dans le temps et pour une meilleure adaptation à la collectivité, des rituels seront mis en place tels que :

- passage aux toilettes en petits groupes,
- réunions d'enfants,
- temps calmes,
- affichages.

Aussi, nous devons permettre la libre circulation des enfants dans les locaux afin de faciliter le passage d'une activité à une autre. Les locaux seront entièrement sécurisés et clos.

## LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Les objectifs pédagogiques sont inscrits au sein du projet éducatif.

Celui-ci s'oriente sur 3 axes :

### Objectifs généraux :

**1: Sensibiliser les enfants à l'environnement qui les entoure**

**2 : Permettre aux enfants de développer leur créativité et leur imagination**

**3 : Favoriser et développer l'autonomie**

*A chaque session de vacances, l'équipe d'animation travaille sur les objectifs opérationnels et les moyens.*

Les animateurs sont pleinement impliqués dans la vie de la structure.

Les objectifs sont communs aux 2 structures. Il s'agit d'avoir une cohérence auprès de notre équipe, notamment pour maintenir un lien entre les structures.

## LA PLACE DU LIVRE ET DES SCIENCES

Lors d'un sondage effectué en octobre 2017 aux enfants de la commune, il ressort qu'une grande majorité d'enfant "aime apprendre de nouvelles choses".

Ce constat s'effectue aussi au niveau national.

L'apprentissage se fait de plus en plus par le jeu en famille, à l'école, les centres de loisirs doivent accompagner les enfants dans cette démarche.

Il est donc important de mettre plus de jeux mettant à profit la culture générale de l'enfant, développer les activités scientifiques et mécaniques.

Le livre aussi doit trouver sa place sur les centre de loisirs. Il faut trouver les bons outils pour les valoriser, définir des temps de lecture plus fréquents,

Des projections courtes de documentaires, ou émissions scientifiques devront pouvoir s'effectuer sur des temps de loisirs.

Ces animations doivent se mettre en place avec des animateurs ayant des connaissances plus précises des sciences.

Les outils mis à disposition des animateurs doivent être plus élaborés.



## LES BESOINS DE

## L'ENFANT

### Les maternels

	3 ans	4 ans	5 ans
<b>Besoins physiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se fatigue vite</li> <li>- besoins d'une sieste</li> <li>- alterner temps calmes et temps forts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- acquisition : De la motricité fine (ciseaux...)</li> <li>De l'équilibre</li> <li>De la course</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- alterner temps calmes et temps forts</li> <li>- coordonne l'action et la pensée</li> <li>- débute la graphie fine (écriture)</li> </ul>
<b>Besoins intellectuels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- concentration : 15 min max</li> <li>- grande curiosité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- distingue les formes, couleurs</li> <li>- plus de précision</li> <li>- début de différenciation du bien et du mal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- concentration : 25 min</li> <li>- besoins de comprendre les règles</li> <li>- pas la notion de danger</li> </ul>
<b>Besoins affectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- séparation difficile</li> <li>- s'isole facilement</li> <li>- besoin de rythme et de rituels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin de repères, de rituels</li> <li>- aime être accompagné</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- est dans l'excès d'émotion (colère, amitié...)</li> </ul>
<b>Besoins sociaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aime jouer seul</li> <li>- peu d'autonomie</li> <li>- besoin d'être rassuré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aime aider dans les tâches quotidiennes</li> <li>- aime faire semblant (jeu de rôles)</li> <li>- distinction difficile entre le réel et l'imaginaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- est dans le « faire plaisir »</li> <li>- découverte de la différence filles garçons</li> <li>- besoin de se mesurer aux autres</li> <li>- besoin de partager</li> </ul>

### Les élémentaires

	6 ans	8 ans	10 ans et +
<b>Besoins physiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- alterner temps forts et temps calmes</li> <li>- se sentir grand (être moins considéré comme un « petit »)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- se dépenser</li> <li>- jouer</li> <li>- temps forts et temps calmes en alternance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- autonomie</li> <li>- besoins de temps forts, et se retrouver entre eux</li> </ul>
<b>Besoins intellectuels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- activités de construction</li> <li>- plus d'autonomie</li> <li>- concentration 30 minutes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- jeux d'adresse</li> <li>- début des grands jeux de piste</li> <li>- concentration 30-45 minutes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- activités sportives ou manuelles à dextérité fine</li> <li>- activités autogérées</li> <li>- concentration : 45 minutes</li> </ul>
<b>Besoins affectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- plus habitué aux moments de séparation</li> <li>- prend conscience que les actes ont une conséquence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- s'identifie à l'adulte</li> <li>- répondre aux questions sincèrement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- goût du secret, de la confiance</li> <li>- se sentir responsable, autonome</li> <li>- besoin d'être rassuré sur son devenir</li> </ul>
<b>Besoins sociaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- cherche à être responsabiliser et aider</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- recherche de compétition</li> <li>- besoin de se mesurer aux autres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- socialisation affirmée, amitiés privilégiées</li> </ul>

## **BESOINS SATISFAITS = COMPORTEMENT ADÉQUAT**

- Un enfant dont les besoins ne sont pas satisfaits va chercher à les satisfaire par un autre moyen... souvent par un comportement inapproprié (pleurs, colères, cris, etc.), alors qu'à l'inverse, un enfant dont les besoins sont comblés se sent bien intérieurement, adopte des comportements plus adaptés et coopère bien plus facilement.
- Respecter les besoins de l'enfant ne veut pas dire « être à sa disposition »
- Ne pas confondre besoins et envie (savoir chercher le besoin à combler derrière le désir exprimé)

Chaque animateur sera soucieux d'assurer la sécurité physique morale et affective, de par sa présence, sa disponibilité, sa capacité d'écoute, son respect et sa vigilance



## **Journée Type**

- 7h30: Début Garderie
- 8h15: Arrivée des animateurs / préparation
- 8h30- 9h00 : Fin garderie / Accueil du matin
- 9h00 – 9h15 : Appel - Effectif
- 9h15 – 11h15 : Temps d'activités / rangement
- 11h15- 11h30 : Temps d'avant repas
- 11H30-12h30 : Repas
- 12h30-12h40 : Retour dans les salles
- 12h40-13h00 : Temps calme de lecture
- 13h00- 13h30 : Temps ludique
- 13h30- 13h45 : Mise en place de l'après midi
- 13h45-16h30 : Temps d'activités/ rangement  
préparation du goûter
- 16h30-17h00 : Goûter

17h00- 18h15 : Accueil du soir

18h-18h15 : Rangement de sa salle

### **Les horaires du mercredi**

7h30 – 8h30 : Garderie

8h30 – 9h : Arrivées échelonnées

8h30 – 17h : Temps d'accueil de loisirs

17h -18h15 : Départs échelonnés

Possibilité de venir en demi journée

8h30- 13h15/13h30 ou 13h15/13h30-18h15

Le temps de transition (arrivée ou départ) se déroule de 13h15 à 13h30.

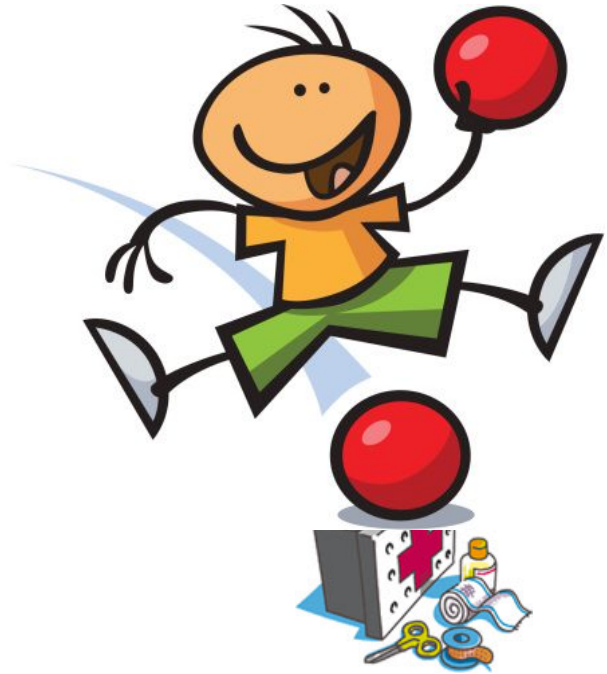
#### **Le mercredi**

Journée de transition dans la semaine, le mercredi ne doit pas « alourdir » l'emploi du temps de l'enfant, il doit être pour lui source de ressourcement, de plaisir et doit lui permettre de retourner à l'école le jeudi sans fatigue supplémentaire.

Le mercredi doit pouvoir s'organiser comme un « plan alimentaire » c'est à dire qu'il viendra pour l'enfant en complémentarité avec ce qu'il vit par ailleurs dans la semaine et doit « nourrir » les enfants en fonction de ses choix, de ses envies et de ses besoins biologiques.

Des propositions culturelles ou sportives sont organisées, piscine, activités sportives dans le gymnase Tony Parker tous les mercredis de 10 h à 11 h, spectacle vivant l'après midi ou intervention d'une conteuse. Les enfants pourront s'inscrire à leur arrivée le mercredi.

Les animateurs doivent se montrer vigilants et approfondir l'échange avec les familles pour évaluer précisément les besoins des enfants, leur état de fatigue, ce qu'il a vécu à l'école la veille ou l'avant veille pour adapter les propositions.



## SECURITE

### **Infirmierie**

Un espace infirmerie est défini en maternelle et en élémentaire. Il permet d'effectuer des soins basiques à l'écart lorsqu'un enfant se blesse.

Le nécessaire pour effectuer les soins se situe dans une armoire fermant à clé.

### **Les trousse pharmacies**

Chaque groupe doit obligatoirement avoir une trousse pharmacie complète. En sortie, l'animateur devra toujours la prendre avec lui ainsi la liste des enfants de son groupe.

Il y a également une feuille avec les numéros utiles (samu, police, ...)

### **Règles de bases pour les soins**

Les soins sont réalisés en priorité par les animateurs référents.

Tout soin devra être noté dans le cahier infirmerie.

En cas de choc à la tête, le directeur devra être prévenu et il contactera les parents. Tout comme les blessures que le soignant trouvera nécessaire de prévenir.

Avant chaque soin, il est obligatoire de se laver les mains. L'animateur devra également mettre des gants stériles.

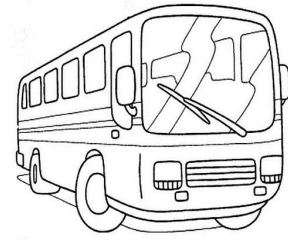
Ne jamais mettre de la pommade ou de la glace sur des plaies ouvertes.



## Les sorties

Pour chaque sortie, un animateur doit être référent. Il doit gérer :

- la trousse pharma
- la liste des enfants
- les moyens de paiements (si besoin)
- les titres de transport (si besoin)
- le contact sur place avec le prestataire (si besoin)



C'est bien au référent de prendre les devants pendant la sortie et de s'assurer de son bon déroulement.

## Les déplacements en groupe

La ville dispose d'un car municipal pour effectuer les trajets lors de certaines sorties.

Les animateurs doivent gérer le groupe lors de la montée dans le car et lors de la descente (1 animateur devant, 1 qui ferme la marche). La liste des enfants du groupe doit être déposée à l'entrée du car (le chauffeur doit en avoir connaissance).

De plus, tous les enfants doivent être assis ET attachés, ainsi que les adultes. C'est une obligation !

Le conducteur ne démarre le car qu'au signal des animateurs (une fois que tout le monde est bien assis et attaché).

Pour les sorties en transport en commun, les animateurs gèrent le groupe d'enfants. Selon l'âge et le nombre d'enfants il faut mieux rester groupé. Il faut bien informer au préalable les enfants du trajet (à quel arrêt on descend etc.). Le référent de la sortie gère le pointage du ticket de transport et est à même de présenter ce dernier ainsi que la liste du groupe en cas de contrôle.

### ROLE DE L'ANIMATEUR :

L'animateur doit faire preuve d'un bon état d'esprit, de relationnel, d'organisation et d'anticipation par rapport à son travail. Il devra également respecter le projet pédagogique.

#### L'animateur est un agent de relation

- par son écoute attentive et sa disponibilité, il prend en compte les spécificités de chacun, enfants comme adultes.
- en donnant des références et des règles, il instaure un cadre relationnel de confiance qui favorise le respect mutuel et la convivialité,
- il est cohérent entre ce qu'il dit et ce qu'il fait,
- il développe les relations et favorise l'autonomie.

#### L'animateur facilite l'expression

- il propose des projets et accompagne ceux des enfants et des jeunes pour les faire aboutir,
- il favorise la création et la découverte, notamment par le jeu,
- il propose des modes d'intervention différents et variés en fonction de son public,
- c'est aussi une personne ressource, avec des compétences techniques.

#### L'animateur est une personne responsable

- il veille en permanence à garantir la sécurité physique, morale et affective de tous,
- il est structurant : il donne des limites et définit un cadre dans lequel chacun évolue en sécurité,

- respectueux des idées des autres, il a lui-même des convictions, les exprime, sait les défendre.
- il **fait** confiance à l'enfant.

### **Cadre de travail :**

Les animateurs sont liés par un arrêté de travail à la ville de Mont Saint Aignan.

L'un et l'autre sont liés et doivent respecter des consignes particulières liées au code du travail :

Les animateurs travaillent 10 heures par vacation :

- de 8h15 à 18h15
- ou de 7h30 à 17h30 - si garderie

L'équipe d'animation est ponctuelle et commence toutes les activités à l'heure.

Les animateurs doivent prévenir la direction de tous retards et les justifier.

L'équipe d'animation devra participer à une ou deux journées de préparation en fonction de la durée des vacances.

Les animateurs participent à la préparation des salles en début de session (le vendredi précédent) et au rangement de celles-ci le dernier jour.

Les animateurs ne devront pas dépasser les 48h par semaine un tableau avant la session sera mis à disposition.

Attention : 8h15 (ou 7h30) est l'heure où l'on commence à travailler.

### **L'EVALUATION :**

Un bilan sera effectué en fin de semaine entre l'équipe de direction et les animateurs.

Pour les stagiaires, un point sera fait plus souvent afin d'avoir un suivi précis de leur travail pendant la session.

Nous ne demanderons pas un bilan écrit chaque semaine aux animateurs, nous fonctionnerons autour de la communication et de l'échange sur des temps de réunions ou des temps informels.

Des grilles d'évaluations seront aussi mises à disposition des animateurs.

L'équipe de direction rédigera un bilan écrit à la fin de la session.

Les animateurs seront évalués à la fois par rapport au projet pédagogique mais aussi sur leur travail d'animateur.

La place des parents

Les animateurs



### Exemple de grille d'évaluation

La santé et la sécurité	Oui	Non	À améliorer
Je sais garantir la sécurité moral et affective des enfants			
Je sais garantir la sécurité physique des enfants			
Je sais rassurer les enfants			
Je sais apporter les soins « basiques » en cas de petits accidents (coups, désinfection, pansements...)			
Je connais l'essentiel de la législation Jeunesse et Sports en matière d'accueil de mineurs			
Je sais être à l'écoute des enfants			
Je connais mon public			
Observations :			



Je sais gérer un temps d'activité			
Je sais gérer un temps de voyage			
Observations :			
<b>Les relations</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>À améliorer</b>
Je sais prendre en compte les demandes des parents			
Je travaille avec la direction			
Le travail du chauffeur de car et de la restauration ont été efficaces			
Observations			



# **Annexe 8**

Délibération municipale du 13 janvier 2018



MONT SAINT AIGNAN

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

## CONSEIL MUNICIPAL

**DU 13 DÉCEMBRE 2018 à 18 h 30**

\*\*\*\*\*

### **Conseillers en exercice : 33**

**Présidence : Mme Catherine FLAVIGNY, Maire.**

**Date de la convocation : 07 décembre 2018.**

### **Étaient présents :**

Mme Catherine FLAVIGNY, Maire

#### Adjoints

Mme Sylvaine HÉBERT

M. Gaëtan LUCAS

Mme Martine CHABERT-DUKEN

M. Bertrand CAMILLERAPP

Mme Carole BIZIEAU

M. Jean-Paul THOMAS

(Jusqu'à 19h40 délibération n° 2018-12-14)

M. François VION

M. Michel BORDAIX

Mme Françoise CHASSAGNE

#### Conseillers municipaux

Mme Michèle PRÉVOST

Mme Marion DIARRA

M. Jean-Pierre BAILLEUL

M. Jérôme BESNARD

M. Nicolas CALEMARD

M. Emmanuel BELLUT

M. Alain SARRAZIN

M. Benjamin DUCA

M. André MASSARDIER

Mme Annette PANIER

M. Bertrand BELLANGER

M. Patrice COLASSE

Mme Isabelle VION

M. Claude TOUGARD

Mme Nathalie ADRIAN

M. Pascal MAGOAROU

Mme Laurence LECHEVALIER

Mme Martine GEST

Mme Sylvie LEMONNIER

Mme Sylvie NICQ-CROIZAT

Mme Laure O'QUIN (à partir de 19h55)

### **Excusé(es) :**

Mme Carole BIZIEAU

Pouvoir à Mme Sylvaine HÉBERT  
(à partir de 19h40 délibération n° 2018-12-15)

Mme Valérie DROESCH

Pouvoir à Mme Françoise CHASSAGNE

Mme Laure O'QUIN

Pouvoir à M. Jean-Paul THOMAS (jusqu'à 19h55)

M. Daniel REGUER

Pouvoir à M. Patrice COLASSE

La séance ayant été déclarée ouverte, M. Benjamin DUCA a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.



**N° 2018-12-02- Projet éducatif territorial (pedt) - Renouvellement de la convention entre la Ville de Mont-Saint-Aignan, la Préfecture de Seine Maritime, la Direction des services départementaux de l'Education nationale et la Caisse d'Allocations Familiales - Années scolaires 2018/2019 - 2019/2020 - 2020/2021.**

Rapporteur : Martine Chabert-Duken

La Ville s'est engagée dans une démarche d'accompagnement global afin de permettre la réussite des enfants de son territoire en s'inscrivant dans une dynamique de complémentarité éducative sur tous les temps scolaires et périscolaires. Les parcours de découvertes et les actions éducatives témoignent notamment de cet engagement.

Les collectivités, afin de structurer la nouvelle organisation scolaire et périscolaire en termes d'horaires et de propositions d'animations comme le recommande la Loi du 8 juillet 2013, ont élaboré la construction des Projets Educatifs de Territoire (PEdT) pour trois ans proposant une organisation scolaire avec un temps d'enseignement réparti sur 9 demi-journées.

Cette contractualisation, posée avec les services de l'état compétent en la matière, permettait l'attribution de bonification financière afin que les collectivités soient en mesure de maintenir des propositions adaptées au développement des enfants.

Le nouveau gouvernement, dès sa nomination en juin 2017, a permis aux collectivités de revoir leur schéma d'organisation scolaire conformément au décret n° 2017-1108 paru le 27 juin 2018. Ce décret a ré-ouvert la possibilité pour les communes ou les EPCI de revenir à une organisation scolaire reposant sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

La Ville a choisi de consulter largement l'ensemble des familles et les équipes enseignantes avant de procéder à un choix via la diffusion de questionnaires et l'organisation de groupes de concertation. Ces instances ont permis de recueillir des éléments objectifs d'évaluation et ont entériné la décision d'un retour à une organisation de classe sur 4 jours à la rentrée 2018.

La Ville a néanmoins décidé de pérenniser une qualité d'offres d'animations en maintenant, notamment, la proposition de parcours de découverte pour les enfants accueillis en périscolaire.

D'avril à juillet 2018, le gouvernement a pu produire une suite de textes législatifs précisant le maintien possible de financements, même pour les communes revenant aux 4 jours de classe, sous condition qu'elles conservent un accompagnement éducatif de qualité. Cet accompagnement doit être maintenu voir renforcé notamment concernant les propositions faites aux enfants le mercredi, temps devenu périscolaire à part entière.

Le premier PEdT de Mont-Saint-Aignan couvrait la période de septembre 2015 au mois d'août 2018. Pour cette raison et pour recevoir validation sur sa nouvelle organisation scolaire, la Ville a donc dû adresser un Pré-projet PEdT aux services déconcentrés de l'état en septembre dernier.

Après quelques précisions apportées concernant la démarche d'évaluation et d'amélioration continue engagée par la Ville, le Pré-projet a été ré-examiné par la Direction départementale de l'éducation nationale et la DRCSJS. Il a été validé pour une durée de trois années, sous la forme d'un projet définitif, lors de la commission du 13 novembre 2018. Il donne lieu à la signature d'une convention.

Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer la convention projet éducatif de territorial (PEDT) à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Aignan, la Direction des services de l'Education Nationale, la Préfecture de Seine-Maritime et la Caisse d'Allocations Familiales pour les années scolaires 2018/2019 ; 2019/2020 ; 2020/2021.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède.
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention projet éducatif territorial (PEDT) à intervenir pour les années scolaires 2018/2019 ; 2019/2020 ; 2020/2021.
- **Dit** que les recettes en résultant seront imputées au chapitre 74 "dotations, subventions et participations" fonction 2013 "classes regroupées et centres périscolaires" du budget de l'exercice en cours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20181213-2018-12-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2018

Delibération n° 2018-12-02 du 13 décembre 2018

Les diverses annexes ont été mises à disposition sur le site dédié : <http://extranet-montsaintaignan.fr>



Pour extrait conforme,

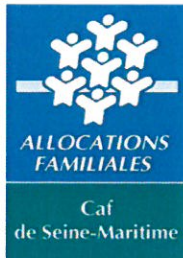
**Le Maire,**

**Catherine Flavigny**



# **Annexe 9**

Convention Plan Mercredi signée



Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial



**Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013, D 521-10 à D.521-12, D.411-2, et R.551-13 ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.227-4, R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

**Vu** le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 modifié relatif à l'organisation du temps scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires ;

**Vu** le décret n° 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

**Vu** le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles dans les écoles maternelles et élémentaires ;

**Vu** le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs ;

**Considérant** le projet éducatif territorial communiqué aux services de l'Etat et de la CAF ;

- Le Maire de la commune de : Catherine FLAVIGNY  
Ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale : -----  
Dont le siège se situe à : 59 RUE LOUIS PASTEUR 76130 MONT-SAINT-AIGNAN
- La Préfète de Seine-Maritime
- La directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-Maritime agissant sur délégation du recteur d'académie
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime
- Le cas échéant, les associations ou opérateurs partenaires :  
-----  
-----

Conviennent ce qui suit :

## **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

I - La présente convention formalise la validation par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime, du projet éducatif territorial déposé par la collectivité, ainsi que l'octroi du label « plan mercredi ».

Le projet éducatif territorial (PEDT) définit la démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il est un instrument souple et adaptable aux territoires, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le PEDT peut être centré sur les activités périscolaires des écoles maternelles et/ou primaires en application de l'article L.551-1 du code de l'éducation, ou aller jusqu'à s'ouvrir, selon le choix du porteur de projet, à l'ensemble des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires et des âges des enfants ou des jeunes.

II - La présente convention formalise également l'octroi du label « plan mercredi » et définit les obligations propres à chacune des parties pour œuvrer localement à la mise en place de la charte qualité du Plan mercredi qui organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants;
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale.

La charte est disponible sur le site : [planmercredi.education.gouv.fr](http://planmercredi.education.gouv.fr).

## **Article 2 : Le territoire concerné**

Le PEDT concerne les communes suivantes :

- 
- 
- 

S'il s'agit d'une communauté de communes indiquer, le cas échéant, la ou les commune(s) non concernée(s) par le PEDT :

- 
- 

## **Article 3 : Présentation du Projet Educatif Territorial/Plan mercredi**

Le descriptif du projet éducatif territorial (associé au dossier de labellisation Plan mercredi) figure en annexe.

Ce document précise notamment les objectifs, les contenus, le public visé avec l'âge concerné, les temps concernés et la répartition générale du temps scolaire et périscolaire.

Il indique par ailleurs la complémentarité et l'articulation entre les objectifs du PEDT et ceux du projet d'école ou d'établissement, l'articulation avec les autres activités ou dispositifs éducatifs.

Il mentionne enfin les partenaires institutionnels, associatifs, municipaux impliqués dans la mise en œuvre du PEDT, pose le cadre de ce partenariat et détaille la place des parents dans cette démarche.

#### **Article 4 : Engagements de la collectivité :**

La (les) collectivité(s) s'engage(nt) à mettre en œuvre les activités périscolaires dans le cadre prévu par le PEDT validé par les institutions partenaires.

La collectivité s'engage à veiller au respect des réglementations en vigueur, notamment pour les accueils qui relèvent des dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles et pour la pratique des activités physiques et sportives telle que définie dans le code du sport.

La collectivité s'engage à organiser le (ou les) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité.

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

La collectivité renseigne, sur le document joint, les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte le mercredi :

- liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus)
- nombre total de places ouvertes (moins de 6 ans/6 ans et plus)
- typologie des activités
- typologie des partenaires
- typologie des intervenants

#### **Article 5 : Engagements des institutions partenaires :**

Les institutions partenaires, c'est-à-dire les services de l'Etat et de la CAF, s'engagent à :

- accompagner le développement d'activités éducatives de qualité ;
- assurer le suivi des Plans mercredi ;
- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte, à travers notamment la mise à dispositions d'outils sur le site [planmercredi.education.gouv.fr](http://planmercredi.education.gouv.fr) ;
- rendre disponible sur ce même site des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.
- faire connaître au niveau national l'engagement de la collectivité dans la démarche qualité du Plan mercredi.

La CAF s'engage à apporter un concours financier à la bonification des nouvelles heures créées le mercredi sous réserve de l'éligibilité de ces heures aux règles de financement de la bonification Plan mercredi et dans la limite des fonds disponibles.

#### **Article 6 : Pilotage du projet**

Le comité de pilotage réunit, à l'initiative du maire ou du président de l'EPCI, l'ensemble des acteurs intervenants dans le domaine de l'éducation pour élaborer et suivre la mise en œuvre du PEDT incluant le Plan mercredi. Il associe élus et techniciens des collectivités, associations sportives, culturelles, de jeunesse et d'éducation populaire, associations de parents, établissements scolaires, conseils d'école, organismes sociaux, services de l'état...

Le comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an pour assurer le suivi et l'évaluation du PEDT. Des groupes de travail thématiques peuvent aussi se mettre en place.

Compte-tenu de la multiplicité des acteurs, la collectivité porteuse du PEDT s'engage à désigner un coordonnateur qui anime avec l'élu les réunions de mise en œuvre du projet et propose une méthode de travail. La collectivité porteuse du PEDT communique aux institutions signataires de la présente convention les coordonnées du coordonnateur désigné.

### **Article 7 : Mise en œuvre et coordination du projet**

La mise en œuvre du projet relève de la compétence de la collectivité qui en assure le pilotage. La coordination du projet est assurée par le service compétent de cette collectivité (pou par un opérateur désigné dans le cadre d'une convention et/ou d'une délégation de service public).

### **Article 8 : Evaluation du projet**

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage selon une périodicité annuelle.

Les indicateurs retenus (en fonction des objectifs visés) et les indicateurs quantitatifs figurent en annexe.

### **Article 9 : Durée de la convention**

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties concernées par ces avenants.

A Rouen, le ...1...7...JAN. 2019

Le maire de la commune ou président de l'EPCI



Le directeur académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale

Le cas échéant le représentant d'une autre collectivité territoriale

Le cas échéant le représentant d'autres partenaires

La préfète de Seine-Maritime, par délégué,  
Le directeur départemental délégué de la cohésion sociale de la Seine-Maritime,



**Yannick DECOMPOIS**

Le directeur de la caisse d'allocations familiales



Le cas échéant le représentant de l'association X

# Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial



## Annexe

### INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

(A renseigner obligatoirement)

#### Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention Plan mercredi :

Commune a

-

Commune b

-

#### Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention Plan mercredi :

Commune a

-

Commune b

-

#### Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention Plan mercredi :

Commune a

- Ecole Curie rue A Doux 76130 Roult Saint Aignan.

Commune b

- Ecole Saint Exupery Bd de Broglie 76130 Roult Saint Aignan.

#### Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention Plan mercredi :

Commune a : CURIE

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 50

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 70

Commune b :

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 75

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 105



# Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial



## Activités :

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives

## Partenaires :

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

## Intervenants (en plus des animateurs) :

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)